

Le taux d'assurance, mesure de la sécurité

Une nouvelle désagréable pour les automobilistes — Mauvaise voirie — Urgence d'y remédier — Ne perdons pas un temps précieux

Le gérant général de l'Association des assureurs canadiens, M. Leslie Ham, vient de rendre publics les nouveaux taux de l'assurance automobile dans la province de Québec. Selon sa déclaration, l'augmentation moyenne serait de 9 % ; mais certaines augmentations spéciales atteignent 25 %.

Cette nouvelle ne sera pas agréable pour les propriétaires de voitures-automobiles. Mais si les chiffres fournis par M. Ham sont exacts, comme il n'y a pas lieu d'en douter, ces messieurs n'ont qu'à s'incliner ou à s'assurer en dehors de l'Association.

Voici, selon la *Montreal Gazette*, les explications supplémentaires fournies par le gérant général de l'Association des assureurs pour justifier l'aggravation de taux, qui prend effet le 1er mars prochain :

« Les nouveaux taux sont en raison directe, dit M. Ham, de l'accroissement d'accidents dans la province.

« Au cours des cinq dernières années, vingt automobiles sur mille, au Canada, ont été impliquées chaque année dans des accidents causant des blessures à des personnes autres que les occupants de l'automobile elle-même. Dans la province de Québec, la moyenne est de trente-huit et, dans la région montrealaise, de quarante par mille.

« Les dommages matériels sont également hors de l'ordinaire. Ces accidents pour tout le Dominion s'établissent à une moyenne de cent quinze automobiles par mille causant des dommages à la propriété chaque année. Dans notre province, ce chiffre s'est élevé à deux cent huit et, à Montréal, à deux cent trente. »

M. Ham fait observer, de surplus, que dans la province de Québec le conducteur de l'automobile est responsable de ses covoyageurs, tandis que, dans d'autres parties du Canada, ces derniers ne jouissent de droits très restreints et, dans quelques parties, n'ont aucun droit. Dans cette province, la somme payée aux voyageurs gratuits se chiffre à \$6.00 par voiture assurée.

Bien que le représentant des assureurs ne blâme pas pour la majoration des taux d'assurance les conducteurs de voiture plus que le public en général, il est cependant d'avis que la coopération de ces conducteurs pourrait faire beaucoup pour améliorer la situation. Il ajoute que si

l'on veut obtenir une réduction des taux d'assurance automobile dans la province, et particulièrement à Montréal, il faut s'intéresser davantage aux lois concernant la responsabilité financière et à l'amélioration des voies urbaines et rurales.

En réalité les causes principales des accidents sont le mauvais état des routes comme le mauvais état de certaines voitures. On peut remédier à ce dernier mal par un examen plus attentif et plus régulier. Il n'en va pas de même pour la voirie. Sans doute, le nombre des accidents peut être réduit par une police mieux faite et une répression plus sévère des infractions. On constate, soit dit en passant, le bon effet de l'accentuation de la surveillance policière dans ceci que les taux d'assurance contre vol d'automobile subissent une réduction de 25 % dans toute la province de Québec.

Mais les redressements d'une grande portée ne peuvent résulter que de la rénovation presque complète de notre réseau routier. Confessons que, sans nous laisser influencer par la partisanerie politique, nous sommes en retard de bien des années sous ce rapport ; et l'une des plus graves fautes de l'ancienne administration a été de négliger singulièrement les abords de la métropole, où la population et la circulation automobile sont pourtant le plus intenses.

Le ministère de la Voirie annonce un programme définitif et d'une vaste envergure, particulièrement pour la région montrealaise qu'on doit pourvoir de sorties ou de voies d'accès aussi sûres vers l'Ouest qu'elle en a désormais vers l'Est.

Nous croyons à propos, en face de la nouvelle plutôt amère pour les automobilistes qui vient d'être rendue publique, de rappeler l'urgence de ne pas perdre à la prochaine saison les semaines et même les mois précieux du début, comme cela s'est pratiqué presque régulièrement naguère.

Comme nous l'avons déjà écrit : Que l'on fasse, plus au Nord ou plus au Sud, la grande voie métropolitaine qui reliera la ville de Montréal au pont de l'Île Perrot, cela, c'est secondaire ; ce qui importe, c'est qu'on la fasse sans délai.

Louis DUPIRE

Un engagement entre soldats français et italiens aurait fait 84 morts à la frontière entre la Tunisie et la Libye

nada est un pays bilingue? Ou se propose-t-on de fortifier, par l'exclusion du français, l'impression, qui existe chez trop de gens, que le Canada est un pays exclusivement anglais? Il est temps, plus que jamais, de le dire.

O. H.

Le carnet du grincheux

M. Houde pourra montrer le poing au bonhomme qui réglemente les chutes de neige depuis que lui, M. Houde, gouverne Montréal. Le bonhomme à la neige doit être un partisan de M. Raynault ou de M. Gascon. Le budget de la neige fond trop vite pour ce qu'elle tombe.

Ni fascistes, ni communistes, les Montréalais. Enneigés.

S'il n'y a pas de tourisme d'hiver à Montréal, ainsi que dit M. le maire, ça ne dépend pas du temps que nous avons.

Nous avons le racket des tempêtes d'hiver.

Quand Hitler parle, l'univers est inquiet. Et quand Hitler est muet le monde s'inquiète. Qu'est-ce que le monde veut? Qu'Hitler se taise...

Mein Kampf. — Mon Combat. — Ça doit être le livre de chevet de M. T.-D. Bouchard.

Aux acclamations avec lesquelles les libéraux fédéraux ont accueilli M. Taschereau au banquet Lapointe, il est clair qu'il n'avait pas avec lui Antoine Le Grincheux.

A Québec

La Chambre des députés se met au travail

Bill sur les écoles d'agriculture — Amendements à la loi des sociétés commerciales — Contrôle plus sévère des dépenses — Rétablissement de l'indemnité des ministres

Un bill voté par 41 voix contre 13

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 22 — La Chambre a abattu beaucoup de besogne hier après-midi alors qu'elle a étudié en comité général puis adopté en troisième lecture, sept projets de lois du gouvernement.

La loi du moratoire

Elle a d'abord voté en première lecture le bill de M. Bilodeau, ministre des affaires municipales et du commerce, qui prolonge d'une autre année la loi du moratoire sur les créances hypothécaires. Les délais accordés aux débiteurs en vertu de cette loi sont donc prolongés jusqu'au 1er juillet 1940.

Nos écoles d'agriculture

Puis l'on a adopté en 3ème lecture, après quelques brèves remarques, trois bills de M. Bona Dusault, ministre de l'Agriculture, au sujet des écoles d'agriculture fondées en 1938.

On sait qu'au cours de la dernière session de la Législature, le gouvernement provincial a fondé quatre nouvelles écoles à Nicolet, Chicoutimi, Ville-Marie et en Gaspésie. La Chambre avait voté des sommes importantes pour ces établissements, mais qui devaient être complétées ultérieurement au fur et à mesure des développements. Comme l'organisation de ces écoles est en bonne voie, on estime qu'il sera plus facile aux institutions qui ont assumé la tâche de les construire, de régler leurs affaires de finances, à meilleur compte si la Législature indique officiellement l'aide qu'elle entend leur accorder.

L'an dernier, la Chambre avait voté un octroi de \$20,000 pendant cinq ans, à l'école d'agriculture de Nicolet. L'octroi est porté à \$30,000 par an, pendant dix ans, avec effet à compter du 22 juillet 1937.

L'Assemblée législative avait voté un octroi de \$25,000 pendant quatre ans, à l'école d'agriculture de Chicoutimi. L'octroi est porté à \$30,000 pendant dix années, avec effet à compter du 22 juillet 1937.

Elle avait aussi voté un octroi de \$15,000 pour l'école d'agriculture de Ville-Marie. Cet octroi est porté à vingt mille dollars.

La loi des compagnies

La Chambre a ensuite voté un bill de M. Duplessis qui modifie la loi des compagnies de Québec.

Cette nouvelle loi, qui a donné lieu à quelque discussion assez acerbée, a deux buts, suivant la note explicative qui accompagne le bill : (a) Faire cesser de nombreux abus en prohibant l'emploi par une compagnie régie par la loi des com-

(Suite à la page 2).

A Ottawa

Un vif débat sur la commission du fonctionnarisme

M. Jean-François Pouliot l'attaque à fond — Il refuse d'accepter la présidence de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur le sujet, et dit pourquoi — MM. Woodsworth et McInnis en ont contre M. Pouliot — M. Howard (Sherbrooke) estime qu'il y a autant de patronage avec la commission qu'il y en aurait sans elle — Brève intervention de M. Fernand Rinfret

La Chambre étudie le traité de commerce canado-américain

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 22. — La Chambre des communes s'est occupée de trois questions importantes : de la commission du fonctionnarisme, de la propagande communiste et du traité de commerce canado-américain. Nous rapportons ailleurs ce qui s'est dit au sujet du bill de M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, demandant de donner au ministre des Postes le pouvoir d'interdire l'emploi de la poste comme moyen de répandre la doctrine communiste. Quant au débat sur le traité de commerce canado-américain, il tombe déjà dans les redites. Les principaux députés qui en ont parlé hier ont été MM. J.-L. Isley, ministre du Revenu national ; C.-H. Cahane, ancien secrétaire d'Etat ; R.-J. Deachman, libéral de Huron-Nord ; T.-A. Thompson, conservateur de Lanark. M. Isley et M. Deachman ont exposé la thèse libérale, tandis que MM. Cahane et Thompson ont critiqué la politique commerciale du ministère.

Enquête sur la loi du service civil

Le secrétaire d'Etat, M. Fernand Rinfret, a ensuite proposé la résolution suivante : « Que soit institué un comité spécial de la Chambre chargé de s'enquérir du fonctionnement de la loi du service civil aussi bien que de tous les problèmes connexes, et autorisé à assigner des personnes, à faire produire des écrits et des dossiers, à questionner des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport à l'occasion ; Que l'article 65 du règlement soit suspendu pour ce comité spécial et que celui-ci se compose de vingt-cinq députés, et que les personnes suivantes soient nommées membres dudit comité : MM. Barber, Boulanger, Clark (York-Sunbury), Cleaver, Deachman, Fournier (Hull), Glenn, Golding, Hartigan, Hyndman, Jean, Lacroix (Québec-Montmorency), Lennard, MacInnis, MacNeil, McInnis (Regina), Marshall, Mulock, O'Neill, Poole, Pouliot, Spence, Tomlinson, Tucker, Wernmenlinger. »

M. Pouliot dit ce qu'il en pense

M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, avait présidé le comité de la Chambre l'an dernier. Il a profité de la résolution du secrétaire d'Etat pour faire la revue du travail accompli par son comité et pour dire ce qu'il pense et du gouvernement et de certains fonctionnaires. En dépit du travail ardu que s'étaient imposé les mem-

(Suite à la page 2).

L'actualité

Jamais battu

On a signalé, en marge du trentième anniversaire de l'entrée dans la vie publique de M. Ernest Lapointe que jamais, au cours de sa carrière, M. Lapointe n'a rencontré la défaite. Son parti a bien été écarté des affaires, en 1911, et plusieurs de ses collègues battus ; de même, en 1917, puis en 1930. Chaque fois néanmoins, L. Lapointe resta du nombre des élus. Il siège aux Communes, sans interruption, depuis 1904. Et pour peu que la fortune lui reste fidèle, il y restera tant qu'il le voudra.

Certains de ses chefs politiques n'ont pas toujours été aussi heureux que cela. Ainsi son chef, sir Wilfrid Laurier, se fit battre, au début de sa carrière publique, en 1877, dans le comté d'Arthabaska, à une élection partielle, par D.-O. Bourbeau, candidat conservateur élu à la majorité de 22 voix. C'est alors que Wilfrid Laurier passa dans le comté de Québec-Est ; celui-ci l'adopta et le réélut sans interruption jusqu'à ce que la mort vint, en 1919. Depuis ce temps M. Lapointe a lui aussi toujours gagné cette élection, bien qu'il ait eu parfois des adversaires acharnés à tâche de le battre. En 1930 sa majorité tomba, de 7581 qu'elle fut au maximum, — en 1921, — à 2180, ce qui est encore une raisonnable majorité.

M. King, premier ministre présent, subit des défaites sérieuses et fut resté éloigné quelque temps des Communes. Ainsi, en 1911, il perdit son comté de Waterloo-Nord, où il fut battu par M. Welch, candidat conservateur d'origine allemande ; en 1925, M. King fut battu une seconde fois dans l'Ontario. Et, depuis, il est député de la Saskatchewan. C'est entre cette défaite ontarienne et la victoire en Saskatchewan, à une élection partielle, en 1926, que M. Lapointe dirigea pour M. King pendant plusieurs semaines un gouvernement libéral chancelant, qui n'aurait pu tenir debout sans l'appui des progressistes, en maintes circonstances. Du reste ce ministère devait, un soir de juin 1926, M. King rentré aux Communes, s'effondrer à cause de l'éloignement temporaire d'un groupe de députés agraires qui, peu de jours après, se représentèrent en minorité le gouvernement fantôme Meighen ; celui-ci devait être réélu par les électeurs, à l'élection de septembre 1926. Après quoi M. Meighen lui-même s'en alla.

Un autre des chefs de M. Lapointe, M. Fielding, entré dans le cabinet Laurier en 1896 et qui y tint une place importante jusqu'en 1911, fut battu cette année-là dans le comté néo-écossais de Shelburne ; il ne reparut aux Communes qu'en 1917, après avoir coqueté avec les unionistes, tout en refusant de se lier net à eux. Ses complaisances à leur endroit, du reste, lui valurent de ne pas obtenir en 1919 la succession de sir Wilfrid Laurier à la tête du parti libéral et de se voir préférer M. King. Celui-ci a tenu à signaler samedi soir, fort justement, que si M. Lapointe l'eût voulu, cette fois-là, il aurait pu remplacer sir Wilfrid Laurier.

M. Rodolphe Lemieux, en 1911, s'était porté candidat dans deux comtés : Gaspé, dont il était député depuis 1896, et Rouville, alors comté distinct, depuis fusionné avec celui de Chambly. Gaspé lui préféra M. Gauthier, candidat conservateur, aujourd'hui fonctionnaire au Sénat. M. Lemieux, défait dans Gaspé, élu dans Rouville, devait reprendre le comté de Gaspé en 1917 pour le garder jusqu'en 1930, où il passa au Sénat.

Comme on le voit, MM. Laurier, King, Fielding, Lemieux, d'autres des chefs ou des collègues en vue de M. Lapointe, subirent à une heure donnée de leur carrière un insuccès qui du reste ne devait pas les éloigner de la Chambre des Communes pendant longtemps.

Ailleurs aussi, M. Lapointe a pu voir défaites des hommes marquants de son parti. Tout à ses débuts dans la vie publique, M. Alexandre Taschereau se fit battre dans le comté de Dorchester par M. L.-P. Pelletier ; cela fut sans doute à l'origine des heurts périodiques, qu'eurent ensemble, dans la vie publique ou au barreau, ces deux hommes politiques québécois. A l'élection provinciale de 1936, M. Lapointe se fela en vain dans la lutte provinciale des son retour de mission en Europe, pour tenter de sauver son ami, M. Godbout, qui avait pris la succession de M. Taschereau, démissionnaire en juin de la même année, sous la pression exercée à la Chambre par une vigoureuse opposition libérale. M. Duplessis était le chef. M. Godbout, cette fois, et malgré l'intervention de M. Lapointe, devait connaître la défaite.

Le cas de M. Lapointe, élu sans interruption aux Communes de février 1904, à chaque bataille électorale, est à signaler. La vie publique lui a apporté des ennemis et des déboires ; il l'a noté samedi dernier. Il a vu de ses gens même travailler à miner son prestige. L'électeur, lui, a toujours appuyé, soutenu, élu, tenu au poste où il a fait la belle carrière que l'on sait. Doyen de la Chambre des Communes, à cause de cette continuité de la faveur populaire, il envisage avec quelque dédain l'opposition sourde qu'on lui fait dans certains milieux libéraux. Le ministre de la Justice a néanmoins été jusqu'ici plus heureux qu'un autre homme public des temps jadis, Aristide le Juste, chassé d'Athènes malgré sa conduite irréprochable, parce que des citoyens étaient fatigués de l'entendre appeler le Juste. Notre monde politique n'en est pas encore rendu là. C'est tant mieux pour la plupart des rares justes de notre époque qui font de la politique.

G. P.

LA CONFERENCE DE L'AUTEUR DE "MENAUD"

A lire en page 7 le texte de la première partie de la très belle conférence donnée hier soir à l'Ecole des Hautes Etudes par M. l'abbé Félix-Antoine Savard, auteur de «Menaud, maître draveur», sur la colonisation.

Bloc-notes

«La tête dans les sagas...»

Voici plusieurs années déjà, un écrivain irlandais qui ne s'occupait guère de politique, voulant définir le remarquable mélange d'idéalisme et de sens pratique qui caractérise l'actuel chef du gouvernement de l'Irlande, évoquait à la fois les poèmes héroïques du passé et la rude enfance paysanne de M. de Valera. Il disait : Cet homme a la tête dans les sagas et les pieds dans des souliers de bouef...

La formule nous revenait à la mémoire hier soir, en écoutant l'auteur de *Menaud maître draveur*. Ce prêtre qui a des dons de grand poète, que hante l'image prestigieuse, est en même temps un économiste et, qui plus est, un praticien de la colonisation. Il a conduit ses jeunes gens à la conquête du sol, il a vécu de leur vie. Aussi, dans sa conférence, la statistique, les observations les plus précises voisinaient avec des morceaux de haut lyrisme. La tête dans les sagas et les pieds dans des souliers de bouef...

Il y a bien longtemps qu'on n'avait rien entendu de pareil à Montréal.

Commerce et industrie

Le prochain cours de M. l'abbé Groulx, celui qui se donnera demain soir jeudi, à la salle académique du Gesù, ne comportera vraisemblablement ni morceaux de bravoure ni somptueux tableaux. Il portera en effet sur un sujet qui n'y prête guère : le commerce et l'industrie en Nouvelle-France au temps de Jean Talon.

Il serait étonnant pourtant que ce sujet n'intéressât pas un très grand nombre de gens. Il est probable, du reste, moins familier à la plupart que les faits éclatants de notre histoire. Cela s'entend : les figures héroïques ou saintes, celles des grands aventuriers s'incrusteront facilement dans les mémoires et les imaginations. Mais l'on ne faisait point que courir les grandes routes pour la conquête des âmes ou des terres, aux temps héroïques de la Nouvelle-France ; on s'y occupait aussi de l'organisation intérieure du pays, de l'organisation de sa vie de tous les jours. Ce Jean Talon qui rêvait d'un grand empire français en Amérique était le même administrateur attentif et soigneux qui s'employait à la mise en valeur des ressources naturelles de nos régions.

Heureuse chance : en une heure on pourra apprendre là-dessus l'essentiel de ce que nous ont légué les archives.

Et l'on verra que ces textes anciens recèlent d'intéressantes, d'utiles leçons pour le présent.

Et ce pavillon?

Nous reviendrons sur le sujet aussi souvent qu'on ne nous aura pas donné l'assurance que la langue française, au pavillon canadien de l'Exposition de New-York, obtiendra sa juste part.

Que se propose-t-on de faire, en définitive? Tiendra-t-on compte du fait que, juridiquement et par le caractère de sa population, le Ca-

Un vif débat...

(Suite de la première)

Les membres du comité l'an dernier, quelques fonctionnaires, membres de l'Institut professionnel du fonctionnaire, ont critiqué les députés, employant à leur endroit un langage peu parlementaire. Quelques-uns de ces fonctionnaires ont dû faire des excuses par la suite. Comme M. Pouliot faisait l'historique de la loi du service civil, M. J. S. Woodsworth, leader de la C.C.F., a soulevé un point d'ordre. Le président de la Chambre a alors prié le député de Témoins de limiter ses remarques autant que possible à la résolution du secrétaire d'Etat.

Une farce

Le régime du mérite, tant prôné par les fonctionnaires et par les gens du parlement, a été introduit par le gouvernement d'union en 1919. Ce régime a été préconisé par des hommes qui avaient été élus et par des conservateurs et par des libéraux. Les unionistes ne savaient plus qu'il récompenser. Le patronage politique, comme on dit, leur était devenu un fardeau. Quant à la Commission du service civil, c'est une farce, une façon de se décharger de ses responsabilités. Elle permet au gouvernement de se remettre à d'autres du soin de faire les nominations. La Commission du service civil n'y a d'individus qui sont chargés de juger des candidats aux examens alors qu'ils seraient incapables de corriger des papiers d'examen dans les écoles primaires. M. Pouliot a souhaité que le gouvernement étudie sérieusement le rapport unanime adopté par le comité de l'an dernier. M. Pouliot n'a pas dit ce qu'il fera cette année.

M. Woodsworth

Le discours de M. Pouliot n'a pas plu à M. Woodsworth. Il n'a pas aimé que le député de Témoins, saisissant l'occasion de la résolution du secrétaire d'Etat, se lançât dans une attaque des membres de la Commission du service, qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes, les qualifiant de toutes sortes d'épithètes et, ce qui est pire, critiquant à fond le régime du mérite, prétend M. Woodsworth.

Avis de décès

LEQUY. — A Montréal, le 21 février 1939, est décédé Robert Lequy, à l'âge de 34 ans, époux d'Antoinette Crevier. Les funérailles auront lieu vendredi à 8 heures, Départ des Salons Montclair, 1472, St-Cathérine. On se rendra à l'église de la Longue-Pointe. Et de la au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Remerciements

MANNING. — Madame John-M. Manning et ses enfants remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de John-M. Manning, décédé par des complications de méningite, de pleurs, de sympathies, soit par bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles.

NECROLOGIE

BEAUDRY. — A Montréal, le 19, à 72 ans, Emile-Rodolphe Beaudry, époux en 2^e noces de Malvina Quentin, en 2^e noces, de feu Hortaude Gagnier.

BELISLE. — A Verdun, le 15, à 65 ans, Mme veuve Aimour Belisle, née Alice Aubertin.

BOULIARD. — A Montréal, le 20, à 69 ans, Mme veuve Pierre Bouliard, née Corélie Grouin.

BOURBONNAIS. — A l'Original, Ont., à 69 ans, Théophile Bourbonnais, époux de feu Léontine Dupuis.

CARDINAL. — A Montréal, le 20, à un mois, Théodore, enfant d'Adolphe Cardinal et de Lucienne Hébert.

COURTEMANCHE. — Burlington, Vermont, le 19, à 70 ans, Antoinette Trudel, épouse de Frank Courtemanche, maître de Mont-Télu.

DAIGENAIS. — A Montréal, le 19, à 34 ans, Roméo Dagenais, époux d'Adèle Mongeau.

DODDY. — A Montréal, le 18, à 81 ans, John Doddy, époux de Marie-Anne Villeneuve.

DOYON. — A Québec, le 19, à 52 ans, J.-A. Léo Doyon, époux d'Alce McCone.

FAVREAU. — A Laprairie, le 20, à 93 ans, Edouard Favreau, époux de Marie Brault.

FOURNELLE. — A Montréal, le 19, à 53 ans, A. Fournelle, époux de R. Blondeau.

GAUTHIER. — A Montréal, le 20, à 68 ans, Thomas-Arthur Gauthier, époux de Corinne Soulières.

GENDRON. — A Montréal, le 19, à 71 ans, Damase Gendron, époux de feu Pauline Vieux.

GENDRON. — A Lachine, le 19, à 53 ans, Mme Albéric Gendron, née Agnès Robillard.

GRÉGOIRE. — A Montréal, le 19, à 24 ans, Claire Dussault, épouse de Georges Grégoire.

HERBERT. — A Montréal, le 17, à 72 ans, Joseph Herbert, époux de Diana Therrien.

LABELLE. — A St-Martin de Lévis, le 19, à 29 ans, Henri, fils de feu Célestin Labelle et de Cléopâtre Laviolette.

LAFRANCE. — A Montréal, le 20, à 61 ans, Joseph LaFrance, époux de feu Annette Provost.

LALUMIERE. — A Montréal, le 20, à 79 ans, Victor Lalumière, époux de Marie-Anne.

LANGLOIS. — A St-Urbain de Matane, le 19, à 86 ans, Calixte Langlois, époux de Philomène Beaulieu.

LANTIER. — A Montréal, le 19, à 44 ans, Mme Guillaume Lantier, née Maillani-Brisbois.

LAPARÉ. — A Cartierville, le 19, à 57 ans, Arthur Laparé, époux de feu Corinne Turgeon.

LA PIERRE. — A Montréal, le 19, à 80 ans, La Pierre, époux de 19, à 70 ans, Hormidas Lapointe, époux de Maria Polier.

LARIN. — A Montréal, le 19, à 46 ans, Arthur Larin, époux de feu Azeline Therrien.

LEFAIVRE. — A Montréal, le 19, à 44 ans, Louis-Joseph Lefavre, née Aurélie Gosselin.

LEGROS. — A Montréal, le 19, à 34 ans, Albert Legros, époux de Valérie Paquin.

LEVESQUE. — A Montréal, le 19, à 74 ans, Mme Jules Levesque, née Mathilde Lemire.

MEUNIER. — A Montréal, le 20, à 82 ans, Henri Meunier, époux de feu Marie-Louise-Delica Riout.

PERRAULT. — A Montréal, le 20, à 34 ans, Madeleine Bourgeois, épouse d'Henri Perrault.

PLAMONDON. — A Montréal, le 19, à 79 ans, Auguste Plamondon, époux de Josephine Gauthier.

POULIN. — A Montréal, le 19, à 83 ans, Caroline Roy, veuve de Dr L. Poulin.

RAYMOND. — A Montréal, le 20, à 83 ans, Georges Raymond, époux de Béatrice Trudel.

RENE DE COITRE. — A Montréal, le 21, Louis-Dominique-Alexis René de Coitre, époux de Josephine Brossard.

SAURIOU. — A Montréal, le 19, à 60 ans, Mme Claire Sauriou, née Létourneau (Laur).

ST-GEROISE. — A Montréal, le 19, à 72 ans, Joseph St-Germain, le 20, à 77 ans, Omer St-Germain, époux de feu Eva Lambert.

TRUDEAU. — A Montréal, le 21, à 75 ans, Mme veuve Simon Trudeau, née Germaine Durand.

VERONNEAU. — A Montréal, le 15, à 63 ans, Mme Louis Veronneau, née Olympe Lévesque.

La population du Canada, a dit M. Woodsworth, est fatiguée de l'ingénierie politique qui continue d'être exercée. La loi du service civil est au moins une tentative d'évasion de l'emprise des partis. M. Woodsworth a raconté qu'il avait entendu une discussion, au cours de la journée, au sujet de la nomination d'un bibliothécaire du parlement. On ne devrait pas permettre à M. Pouliot de présider le comité de nouveau.

— J'ai déjà refusé d'agir en cette qualité, a déclaré M. Pouliot.

Le patronage

M. Grant MacNeil, député C.C.F. de Vancouver-Nord, faisait partie du comité l'an dernier. Il a prêté le hie après-midi que la Commission du service a fait de sérieux efforts ces dernières années en vue d'établir le régime du mérite. Sous le gouvernement actuel le patronage politique a une tendance à la hausse. A cela M. MacKenzie King a répondu que le gouvernement fait certaines nominations par arrêts ministériels, la plupart du temps à la recommandation de la Commission du service civil. M. Earl Lawson, qui a présidé le comité de la Chambre en 1932, a déclaré que le Canada peut s'honorer de ses fonctionnaires. Il a admis qu'il y a certains abus dans le service civil, mais qu'ils ne sont pas généraux.

M. Angus MacLennan, gendre de M. Woodsworth, a approuvé les remarques du leader de la C.C.F. Quant à M. C. B. Howard, libéral de Sherbrooke, il a dit sans ambages qu'il ne trouve guère de différence entre l'exercice du patronage par les députés et l'exercice du patronage par des fonctionnaires qui sont irresponsables au peuple. On devrait pouvoir en appeler des décisions de la commission du fonctionnarisme. Il y a quelque temps, lors d'un examen, on avait posé une question aux candidats, question qui, lorsque traduite en français, avait un sens tout différent de celui qu'elle avait en anglais. La commission a refusé de corriger son erreur.

M. Rinfret

D'autres orateurs ont pris la parole sur cette question, notamment MM. William Hayhurst, créditiste de Vegreville; Howard Green, conservateur de Vancouver-Sud; W. R. Tomlinson, libéral de Kamloops; J. A. Marshall, créditiste de Camrose; M. J. Goldwell, C.C.F. de Rosetown-Biggar; Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat. M. Tomlinson a déclaré qu'il était fatigué d'entendre les membres de la C.C.F. se plaindre de l'ingénierie politique. Ce groupe n'a jamais eu le pouvoir mais il voudrait répandre l'impression qu'il n'a jamais demandé de faveurs. M. Fernand Rinfret s'est contenté de dire qu'il s'agit seulement de la création d'un comité de la Chambre chargé d'étudier la loi du service civil, non pas d'étudier les mérites et les désavantages du fonctionnarisme. Quant au régime du mérite, a dit le ministre, le gouvernement est bien décidé à le maintenir et à le faire fonctionner d'une façon satisfaisante.

Le traité canado-américain

La Chambre a ensuite passé à la discussion du traité de commerce canado-américain. Du coup le calme a succédé à l'agitation. M. Ilsey a montré comment les exportateurs de pommes de sa province ne souffriraient pas de la convention et il a expliqué les grands principes de la politique commerciale du gouvernement. M. Cahan a exposé l'attitude du parti conservateur et son attitude personnelle sur les relations de commerce avec les Etats-Unis. M. Cahan a tenu à dire que parce qu'il a critiqué nos relations commerciales avec les Etats-Unis dans le passé cela ne veut pas dire qu'il a de l'aversion pour nos voisins. Il ne s'objecte pas tant à eux qu'à l'attitude du premier ministre, M. Mackenzie King, chaque fois qu'une élection générale pointe à l'horizon.

Léopold RICHER

Nos éphémérides

22 février 1867

Mgr Lafleche et l'épiscopat

Mgr Lafleche semblait plutôt désigné à poursuivre une carrière fructueusement commencée dans l'ouest canadien. Un malheureux accident survenu alors qu'il aidait ses Indiens de l'ouest à résister à un terrible combat des Sioux le rendit pratiquement inapte aux durs travaux apostoliques des missions du nord. Mgr Provencher avait jeté les yeux sur lui comme son coadjuteur, mais l'abbé Lafleche ne voulut pas accepter cette charge onéreuse qui échoit au brillant jeune homme, originaire lui aussi de la région trifluviennne, le Père Taché. Cependant, revenu aux Trois-Rivières, l'abbé Lafleche ne tarda pas à être d'un grand secours au vif évêque de l'endroit, Mgr Thomas Cook. Il fut son vicaire général et, peu de temps après, son coadjuteur. Quelques jours avant sa consécration, le 22 février 1867, il écrivit à ses amis religieux chez les Soeurs Grises d'Ottawa: "... ce que vous désirez peut-être et ce que je redoutais, et que j'aurais voulu éloigner de moi, est arrivé. Le bon Dieu, apparemment, a voulu que je fusse coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières... Est-ce pour me punir d'avoir pas eu le courage de mourir dans les missions de la Rivière-Rouge que la Providence m'a imposé ce fardeau?"

De la papeterie bilingue

Normandin. (Par courrier). — Le Cercle de la J. A. C. de Normandin, à son assemblée du 10 février, a adopté une résolution pour demander que la papeterie adoptée pour la prochaine visite de nos souverains soit bilingue: anglaise et française.

La Chambre des députés...

(Suite de la 1ère page)

L'émission des permis d'acquisition d'immeubles par les gens et les sociétés de main-morte.

Le dernier bill adopté par la Chambre après une vive discussion est intitulé loi modifiant la loi du département du trésor public relativement à la dépense des deniers publics.

Le Bureau de la Trésorerie

On sait que le conseil des ministres comprend une organisation spéciale appelée Bureau de la Trésorerie, qui, composé du procureur général, du ministre des terres et forêts et du trésorier de la province, a été augmenté en 1938 d'un quatrième membre, le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Ce bureau examine toutes les questions de finance qui sont soumises au conseil des ministres et ses pouvoirs sont assez étendus.

Entre autres pouvoirs, il a celui de passer outre au refus de l'auditeur de la province (c'est l'appellation légale de ce personnage), lorsque ce dernier ne veut pas autoriser le paiement d'un compte, et il peut obliger ledit auditeur à émettre un mandat pour payer le dit compte.

C'est que l'auditeur est obligé de suivre strictement la loi. Ses fonctions sont essentiellement de vérifier si l'argent n'est pas dépensé suivant la loi et l'autorisation de la législature. Quand même une somme aurait été dépensée utilement et de façon profitable pour la province, si l'auditeur constate que la dépense n'était pas légalement autorisée, il refusera toute autorisation de paiement.

C'est pourquoi la Législature a donné au Bureau de la Trésorerie, la discrétion voulue pour passer outre, le cas échéant.

Mais si le Bureau de la Trésorerie peut forcer l'auditeur à payer une dépense juste, mais illégalement faite, il ne peut par contre empêcher l'auditeur de payer une dépense légitime mais très discutée. L'auditeur lui-même n'a aucune discrétion pour retarder, suspendre ou refuser; du moment que la dépense est légale, il doit autoriser le paiement.

Le gouvernement veut établir la discrétion du Bureau de la Trésorerie sur ce dernier genre de dépenses, en ajoutant aux pouvoirs du Bureau de la Trésorerie l'article suivant: "Le Bureau de la Trésorerie peut aussi décréter la suspension, pendant le temps qu'il le juge à propos, de l'emploi et du paiement, en entier ou en partie, de toute allocation législative et de tout crédit législatif particuliers. Ce décret doit être attesté et signé par le président du bureau et notifié à l'auditeur".

Réserves de l'opposition

MM. Bouchard, Leduc, Chaloult, Hamel et Grégoire ont fait des réserves sur la portée de ce bill, car ils prévoient que, par ce moyen, le Bureau de la Trésorerie et le premier ministre pourront, éventuellement, bloquer toute dépense qu'un ministre voudra faire, et que ce dernier pourra être placé dans une situation très fâcheuse. Ils prétendent aussi qu'on empêche, en faveur du premier ministre, qui les prérogatives de la Chambre qui vote des subsides à des ministres et que ceux-ci sont supposés dépenser ce que la Chambre leur vote.

M. Duplessis a répondu que ce n'est pas lui qui contrôle mais le Bureau de la Trésorerie, composé de quatre ministres. De plus, la Chambre autorise les ministres à dépenser un maximum de tant, mais elle ne les y oblige pas, puisqu'un article prévoit que les sommes non dépensées doivent retourner au Trésor public.

Quant à l'autonomie des ministres, on allègue aussi qu'au point de vue constitutionnel, les ministres sont choisis par le premier ministre, et que si ce dernier ne s'accorde pas avec l'un d'eux, ce dernier doit se retirer.

On présume qu'alors le ministre ne devrait pas avoir une objection trop vive au contrôle du Bureau de la Trésorerie. On a pris un vote sur la troisième lecture qui a été adoptée par 41 voix contre 13.

L'indemnité des ministres

Enfin la Chambre a voté en troisième lecture un bill qui rétablit l'échelle des indemnités payées aux ministres. A l'automne de 1936, le gouvernement avait réduit de 10 pour cent les indemnités des députés et conseillers législatifs, de \$2,000 le salaire du premier ministre, et de \$1,000, le salaire des ministres.

L'an dernier le gouvernement a rétabli l'indemnité des députés et conseillers législatifs, et cette année il rétablit celle des ministres.

L'incendie de l'hôpital de Montréal-Est

Malgré les efforts des pompiers de Montréal-Est, de la Pointe-aux-Trembles et de Montréal, l'hôpital de la Providence, à Montréal-Est, a été rasé hier par un incendie d'autant plus difficile à combattre qu'un fort vent activait les flammes.

Une seule personne a été morte après l'incendie, Pierre Maher, 14 ans. On n'attribue toutefois pas sa mort à l'incendie; opéré quelques heures auparavant, il a succombé aux suites de l'intervention chirurgicale.

Dans cet hôpital de 75 lits, les 72 patients ont évacué leurs chambres et leurs lits dans l'espace de quinze minutes. Ils ont été temporairement hospitalisés à l'académie Richer, à l'hôtel de ville de Montréal-Est pour être ensuite transportés en ambulance à l'hôpital Notre-Dame et à Saint-Jean-de-Dieu.

M. L.-C. Lajoie, de l'Imperial Oil, a dépêché une escouade de secours de 35 hommes pour aider au sauvetage. L'escouade de secours de la M. L. H. & P. a aussi été maintenue.

Les religieuses de l'hôpital, les soeurs de la Providence, estiment les dommages à quelque \$100,000. L'hôpital, construction en bois et en briques, est l'ancien club Cham-pêtre, transformé depuis 15 ans.

Notes d'art

Aquarelles de Dufy

La galerie Scott, qui nous a si souvent présenté des oeuvres de la très riche école française, avec Dufy cette fois, nous invite à la joie.

C'est d'un monde délivré dont nous parle Dufy, d'un monde qui ne fut ni blessé, ni obscurci par une faute originelle. A vivre, à tourner, à croquer, à muer, il exprime le plus magnifiquement l'amour créateur et chante comme à la première heure. C'est vraiment la récréation du monde.

Ce clair chant est incroyablement subtil et multiple, et cette joie, d'un charme bien rare. Les enfants croient à la conscience et à la sensibilité des choses, sûrement parce qu'elles sont l'image la plus fidèle et la plus transparente de l'Être. Dufy, en faisant dialoguer le chemin, l'arbre, la pierre, nous fait entendre intact le chant divin qui passe dans leur être.

Pourquoi cette façade du château penche-t-elle du côté du feuillage dans l'ombre, si ce n'est pour accorder sa voix à son chant secret? Pourquoi cette autre a-t-elle plus de quatre côtés si ce n'est qu'elle répond à plus de quatre appels, si ce n'est que les paysages de Dufy ont une très vaste signification?

Vous vous étonnez de cette fantaisie? Mais regardez maintenant cet arbre, qui jaillit plus varié qu'une fontaine. Ne parle-t-il pas comme le prince opulent qu'il est? — Mais son tronc n'est pas dessiné? — Pourquoi tenez-vous donc tant à ces chers contours? Est-ce parce que les choses minutieusement dessinées vous paraissent comestibles et satisfaisantes? La nature, heureusement, a une tout autre signification: on ne possède pas sa beauté, on la contemple. Et la forme de cet arbre dans ce monde vivant n'a pas de contour: elle bouge.

Regardons la mer avec Dufy: sa vie ne se traduit pas en vague, mais en amples mouvements qui nous donnent la mesure de sa profondeur, elle n'a pas qu'une direction, elle nous fait sentir un jeu complexe, nous laisse pressentir la vie qu'elle renferme. Les vagues dansent, ils touchent à peine l'eau: ils voyagent. Les promeneurs laissent le sol et prennent part à toute cette vie.

Le moindre trait, le moindre taché dans ces tableaux étonnants rend un son juste et multiple l'accord premier. On n'en finit plus de pénétrer dans ces domaines et de reconnaître. Tout objet est à se nourrir de lumière. On le dirait au moment même où la vie, sa vie, submerge, et à l'instant où il profite, pour chanter mieux, de l'entre-croisement du sens de tout ce qui l'entoure. Nous assistons à une métamorphose inouïe, nous retrouvons l'agitation fébrile des premiers jours de vacances où chacun, pour une heure, se sait enfant prodige.

Les aquarelles que l'on nous présente à la galerie Scott (1316, rue Sherbrooke ouest), scènes de Venise et d'un château avec son parc, relèvent toutes de cette poésie. Quelques-unes, peut-être, ont un sens moins large, mais elles gardent une transparence extraordinaire et une clarté irrésistible. On imagine que, dans une maison, elles ouvriraient une fenêtre sur le vrai.

Robert ELIE

Beau et froid

Toronto, 22 (CP) — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec:

ouest, froid; vents du nord-ouest, plus froid, un peu de neige;

nord-ouest, froid; vents du nord-ouest, plus froid; un peu de neige;

baie des Chaleurs: vents du nord-ouest, plus froid; un peu de neige;

bas Saint-Laurent: vents du nord-ouest, plus froid; un peu de neige;

haut Saint-Laurent et Outaouais: vents du nord-ouest, beau et froid; nord-ouest du Québec: beau et très froid;

lac Saint-Jean: beau et très froid.

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par Federal Bedding Co. No 1193 St-Dominique, pour permission de maintenir un moteur électrique de 5 cv, sur le lot No 2-27, quartier Crematide, no 1210 Ber-ser.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée aux quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 22 février 1939.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par H. Robert, No 6390 St-Laurent, pour permission d'élever un atelier de réparations d'auto, d'installer un moteur électrique de 5 cv et un réservoir à gazoline de 275 gallons pour usage personnel, sur le lot no 19 subdivision 780, quartier St-Jean, no 638 St-Laurent.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 22 février 1939.

Quelle date?

Voyez ici:

1939 FEVRIER 1939						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

L'HIVER SANS RHUME

Grâce aux
PASTILLES WALDA

St-James

RHUM des crus célèbres des PLANTATIONS de St-JAMES aux Antilles.

EST A UTILISER CONTRE LA GRIPPE DANS LA FAMILLE EN GROGS CHAUDS AU THE AU LAIT

St-JAMES ce prestigieux saveur des Antilles est le lieu d'origine des premiers rhums du monde.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Au sujet d'une banque d'Etat provinciale

M. le directeur, Le Devoir, Montréal. Cher monsieur,

Dans une récente lettre au Devoir, un correspondant, qui a été évidemment victime du Crédit Social, suggère l'établissement d'une banque provinciale, qui pourrait fournir au gouvernement les crédits dont il a besoin. Une telle mesure aurait, selon lui, toutes sortes d'heureuses conséquences.

Mais ce correspondant ne dit pas en quoi une telle banque pourrait agir différemment des banques privées. On ne voit pas comment une banque d'Etat pourrait avancer des crédits, au gouvernement ou à d'autres emprunteurs, selon d'autres principes que ceux que suivent les banques à charte, sans risquer de faire banqueroute. Le privilège d'émission de crédits n'a pas que des avantages, à en juger au nombre de banques qui ont fait faillite.

En tout cas, il n'est pas nécessaire, comme le propose cet "humble avertisseur" (sic), de modifier la loi actuelle des banques, pour instituer une banque d'Etat provin-

VICHY SOURCE CAMILLE

Infaillible contre l'Indigestion, la Goutte, le Rhumatisme, Maladies du Foie et autres maladies. En vente chez votre Pharmacien AGENT GENERAL POUR LE CANADA J. ALFRED OUMET 84, rue St-Paul est, Montréal.

La neige dans les Cantons de l'Est

Sherbrooke, 22 (P.C.) — La neige de la nuit dernière, la plus forte chute à date, cette année, a paralysé la circulation à travers les Cantons de l'Est. Un train du Canadien National est entré en gare après un retard de trente minutes environ, tandis que toutes les routes sont fermées à la circulation. Certains villages sont littéralement ensevelis sous la neige.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

JULIEN POTHIER

"Je vais plutôt les appeler!"

Mais oui, pourquoi pas? Combien de fois, en commençant une lettre à des êtres chers, n'avez-vous pas éprouvé le désir de parler, plutôt que d'écrire? Et n'avez-vous pas entendu la voix familière de votre "chère Marie".

"Et voici Pierrot!"

Avez-vous déjà remarqué la joie dans les yeux d'un enfant quand il entend la voix de son papa au téléphone? Vous désirez que celui-ci puisse constater le bonheur qu'il procure quand il appelle sa famille d'une ville lointaine.

"... maintenant je les appelle chaque soir!"

Il semble qu'un homme qui vous parle ainsi vous soit plus sympathique. Dans ces quelques mots, il vous en dit long sur lui-même et sa famille. Il "rentre chez lui" tous les soirs — par l'interurbain.

En profitant du tarif de nuit (en vigueur chaque soir après 7 heures et toute la journée du dimanche) et en plaçant vos appels "de station à station", vous pouvez parler très loin pour très peu.

G. M. GRANT, Gérant.

BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 23 février 1939
 Saint Pierre Damien, év. et conf.
 Lever du soleil, 6 h. 32.
 Coucher du soleil, 5 h. 37.
 Lever de la lune, 8 h. 30.
 Coucher de la lune, 10 h. 20.
 Pleine lune, le 4, à 2 h. 55m. du matin.
 Dernier quart, le 10, à 11 h. 12m. du soir.
 Nouvelle lune, le 15, à 3 h. 28m. du matin.
 Premier quart, le 20, à 10 h. 26m. du soir.

La reconnaissance du gouvernement de Franco par Paris et Londres

A Paris, les négociations ne portent plus que sur des questions techniques — A Londres, le cabinet Chamberlain discute de la reconnaissance sans condition

Echange de messages entre Franco et Mussolini

Paris, 22 (A.P.). — La perspective de la reconnaissance sans condition du gouvernement de Franco provoque des accusations de nouvelle capitulation devant les puissances fascistes de la part d'ennemis du gouvernement Daladier. Les critiques de la politique étrangère du premier ministre prétendent que la politique du gouvernement en Espagne n'est que la conséquence d'une politique de capitulation qui a commencé lors de la remilitarisation de la Rhénanie en 1936. Les députés socialistes et communistes, qui ont déjà dénoncé la mission Bérard dans les journaux, s'apprêtent à soulever un débat sur la question espagnole à la Chambre la semaine prochaine. On prétend même que M. Daladier aura quelque peine à faire accepter la reconnaissance du gouvernement Franco par quelques-uns de ses ministres, notamment M. Georges Mandel, ministre des colonies, et M. César Campinchi, ministre de la marine: ce sont eux qui ont déjà retardé la reconnaissance en réclamant des garanties que l'Espagne nationale conserverait toute son indépendance en dépit de l'aide qu'elle a reçue de l'Italie et de l'Allemagne.

Le premier ministre Daladier et le ministre des affaires étrangères Georges Bonnet semblent cependant bien résolus à triompher de toute opposition et à envoyer un ministre à Burgos de concert avec la Grande-Bretagne qui reconnaît également le gouvernement Franco. On croit que M. Daladier peut compter sur l'appui de la faible majorité conservatrice qui l'appuie à la Chambre. La France, qui a déjà obtenu une garantie très générale que l'Espagne nationale s'engage à une politique étrangère neutre, aurait voulu obtenir une amnistie pour les rouges afin de faciliter leur reddition. Au ministère français des affaires étrangères, on admet que les négociations ne portent plus que sur des questions techniques telles que le rapatriement des réfugiés espagnols. M. le sénateur Léon Bérard doit reprendre demain ces négociations avec le ministre national des affaires étrangères, le général comte Jordana, qui est aujourd'hui à Barcelone pour conférer avec le généralissime Franco.

Au Quai d'Orsay, on admet que la France ne pose plus de conditions à sa reconnaissance du gouvernement de Franco, que la France se voit obligée dans son propre intérêt d'établir des relations diplomatiques normales avec le gouvernement nationaliste maître de l'Espagne.

M. Duplessis donne avis de la convocation du Comité des comptes publics

Québec, 22 (DNC). — Le premier ministre, M. Maurice Duplessis, a donné avis au feuillet de la Chambre, pour la convocation du comité des comptes publics.

M. Duplessis. — Motion: Qu'ins-truction soit donnée au comité des comptes publics de continuer l'enquête que le comité des comptes publics a commencée pendant la première session de 1936 et poursuivre aux sessions subséquentes, de faire recueillir par des sténographes bilingues les dépositions des témoins entendus et les notes que le comité jugera nécessaires, et de considérer comme faisant partie de son enquête les dépositions et les

Le gouvernement provincial formera des "moniteurs" de ski

Québec, 22 (DNC). — Avec l'autorisation de M. Norman Rogers, ministre du Travail, et en vertu du projet fédéral d'aide à la jeunesse, le gouvernement de la province formera des instructeurs ou "moniteurs" de ski. Une vingtaine de jeunes gens, recrutés parmi les chômeurs suivant la loi, et âgés de 16 à 30 ans, suivront le cours de M. Tissot, un Suisse, professeur de ski présentement en Canada, et

Les Etats-Unis et la S. D. N.

Washington, 22 (A.P.). — Les Etats-Unis ont promis aujourd'hui à la Société des Nations de collaborer plus étroitement à ses activités techniques et non-politiques. Le secrétaire d'Etat a adressé au secrétaire général de la S. D. N. une note qui rend hommage à l'œuvre accomplie par la Société dans le domaine humanitaire et scientifique, et celle de tout autre organisme dans l'histoire du monde.

Genève, 22 (A.P.). — Le secrétaire d'Etat de la S. D. N. a accusé aujourd'hui réception d'une note des Etats-Unis qui s'engage à collaborer plus étroitement à l'activité de la Société qui n'ont pas de caractère politique. C'est la première réponse reçue par la S. D. N. qui a envoyé des circulaires à tous

Les Juifs en Hongrie

Déclaration du nouveau premier ministre Teleki

Budapest, 22 (A.P.). — Le nouveau premier ministre de Hongrie, le comte Paul Teleki, a prononcé aujourd'hui son premier discours devant le parlement. Il a déclaré que le nouveau gouvernement hongrois s'inscrit aux desseins pacifiques de l'axe Rome-Berlin. Certains observateurs interprètent cette déclaration comme une indication que la Hongrie ne s'engage pas à suivre l'Allemagne et l'Italie si elles menaçaient la paix de l'Europe.

Le comte Teleki a également déclaré qu'il préconise l'adoption des projets de réglementation de l'activité des Juifs et de réforme agraire élaborés par le gouvernement précédent. La réglementation de l'activité des Juifs constitue une nécessité nationale, dit-il. J'ai conseillé aux Juifs pendant des années d'arrêter l'influx des Juifs venant de l'est. On n'a pas suivi mon conseil. Le sentiment national hongrois s'affirme aujourd'hui et il serait difficile de modifier les mesures restrictives déjà soumises au parlement.

La Turquie reconnaît Franco

Burgos, 22 (C.P. Havas). — On annonce aujourd'hui que la Turquie a reconnu le gouvernement national de l'Espagne. C'est le premier Etat membre de l'Entente balkanique à reconnaître le gouvernement de Franco.

Le terrorisme à Changhaï

Tokyo, 22 (A.P.). — Le Japon songe à prendre lui-même des mesures pour faire la police de la concession internationale de Changhaï afin de supprimer le terrorisme antijaponais. Le ministre des affaires étrangères Arita a donné instruction au consul japonais à Changhaï, M. Yoshiaki Miura, d'engager des négociations à ce sujet avec l'administration de la concession internationale. D'après un journal japonais, le gouvernement de Tokyo exigerait la prompte arrestation des terroristes, une représentation plus nombreuse pour le Japon au conseil d'administration de la concession internationale et une réorganisation complète de toute l'administration. Ce serait virtuellement un ultimatum que le Japon présenterait au conseil municipal de Changhaï.

Les vétérans de la guerre franco-prussienne

Paris, 22 (P.C. Havas). — Près de 70 ans après la guerre franco-prussienne de 1870-71, 4500 anciens combattants de cette guerre sont encore groupés dans l'association dite "Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer", qui vient de tenir son congrès.

Encore les dirigeants de cette association estiment-ils que les trois quarts seulement des survivants sont inscrits sur leurs rôles. Ainsi la France reste le pays où l'on vit vieux et même où l'on reste longtemps jeune. Car plusieurs anciens combattants de 1870, qui avaient environ 65 ans en 1914, demandèrent de reprendre du service et jouèrent un rôle utile, sinon de première ligne, du moins à des postes exposés. Il s'en trouve même qui, aujourd'hui presque nonagénaires, portent à la fois la Croix de Guerre de 1870 et la Croix de Guerre de 1914.

Le métayage en France

Paris, 22 (P.C. Havas). — Le congrès du métayage, qui se déroule actuellement à Paris, a permis de dresser un tableau complet de ce mode d'exploitation agricole qui n'est pas plus qu'en France. Présentant son rapport sur le "Métayage en France", M. Ambroise Rendu a en effet dégagé les caractéristiques essentielles de ce contrat particulier du travail de la terre qui, s'il permet l'exploitation de 10 pour cent des terres cultivées en France, n'existe que dans les départements des régions de l'ouest et du centre de la France.

Totalement inconnu dans 25 départements, le métayage ne dépasse 20 p. cent des terres cultivées que dans quinze départements. Dans les Landes cependant il représente 72 p. cent des terres cultivées, dans l'Ailier 49 p. cent, dans l'Indre, 40 p. cent. Les métayers sont environ 200.000 en France, représentant seulement 5 p. cent du nombre total des exploitants agricoles. Mais en raison du mode même de l'exploitation qui est à priori une exploitation familiale, les familles des métayers sont des familles nombreuses.

Dans son rapport M. Ambroise Rendu a souligné la réelle valeur sociale car c'est la seule permettant à l'agriculteur dépourvu de capitaux, mais travaillant et ayant une famille suffisamment nombreuse de devenir un exploitant libre, associé au propriétaire en attendant d'accéder lui-même à la propriété.

L'abbé Groulx est-il séparatiste?

C'est l'une des questions que se pose son biographe, M. André Lau-pendau, dans une biographie très vivante qu'il vient de publier aux éditions de l'A.C.F. L'œuvre de l'historien et de l'homme d'action s'est analysée aussi bien que son existence.

Cette biographie est la première d'une série que lance l'A.C.F. sous le titre de *Nos maîtres de l'heure*. Elle est ornée d'une très belle photo de l'abbé Groulx.

Le livre est en vente à la librairie du Devoir, au prix de 25c l'exemplaire.

L'art paysan

"Autrefois, il y avait harmonie entre la nature, le bâtiment, le meuble, le costume et la vie des gens de chez nous" — L'honneur de Charlevoix — Maintenant l'artificiel et le faux

La causerie de l'abbé Savard à l'Ecole du Meuble

Devant les élèves de l'Ecole du Meuble, ce matin, l'abbé Félix-An-toine Savard a parlé de l'art paysan et de l'art en général. L'auteur de *Ménage, maître-d'œuvre*, a montré qu'autrefois il y avait harmonie entre la nature, le bâtiment, le meuble, le costume et la vie des gens de chez nous. Malheureusement, nous avons tourné le dos à tout ce passé riche de merveilles. La région de Charlevoix a conservé plus que d'autres ce précieux héritage. Il faut aujourd'hui s'appliquer à ressusciter autant que les circonstances le permettent l'art paysan.

Devant les élèves de l'Ecole du Meuble, qui s'appliquent sous la direction de M. Jean-Marie Gauvreau et des professeurs à ressusciter l'art de chez nous, M. Savard a déclaré que l'art paysan est fils du foyer. Le trousseau de nocces, dit-il, le grand coffre, le lit nuptial à quatorze, le buffet avec ses armoires, le ber et l'appareil des blancs compégnages, tout dans la maison d'autrefois chantait le glorieux de l'art paysan. L'histoire en pourrait dire long à sa louange. Dé-couvriers, pionniers, coureurs des bois ont porté la grosse étoffe (qu'on devrait appeler l'étoffe héroïque), la crémone, la tuque et la ceinture flechée jusqu'aux confins de l'immense pays.

Plus tard, poursuit M. Savard, dans les années d'isolement et d'épreuve, le ron-ron du rouet, le claquement du métier, l'adresse nombreuse de nos paysans industriels donneront à la maison des années cette sorte d'autonomie qui lui permit de se suffire et de résister. Ce fut l'époque des énergies concentrées, des énergies toutes concentrées, des énergies qui se revanche pacifique qu'on appelle le miracle canadien, et qui n'est que l'épanouissement des vertus d'une race forte: piété, travail, économie, sagesse paysanne et fécondité, auprès de la croix et du feu domestique, les paroisses se multiplient, s'affermissent. Les champs, les maisons, les boutiques bourdonnent comme des ruches.

C'était l'âge heureux de la vie simple, profonde. On fabrique de la grosse toile et de la plus fine; on tisse la grosse et la petite étoffe; on connaît les vertus tinctoriales de certaines plantes: aulne, bleuet, canneberge, etc. Aussi, le paysan et sa paysanne endossent comme c'est la loi de nature une livrée savante à leur cadre de vie et dont la couleur va, tout harmonieusement de celle du labour à celle de la moisson. Et de même, pour gréer la maison ou nourrir aux besoins du culte, d'ingénieurs artisans sculptent, forgent ou cisèlent, tandis que la fille mariable em-balle dans le coffre de cèdre le beau linge aux dessins d'étoilettes, aux étoiles, aux croix indigo, symboles naïfs de la vie austère et des espérances paysannes. Et tout en travaillant, les femmes de la maison chantent: "Je le mène bien mon devideur".

Hélas! vint le temps des transformations brutales et ce grand courant de vie humaine laissa la nature pour se pourvoir dans l'artificiel et le faux.

L'homme, jusque-là resté fidèle à la terre et à son ordre immémorial, se dépouille de ses traditions. Les mœurs changent. Les métiers et la chanson se taisent. Jamais un peuple qui, plus que tout autre, pour demeurer fidèle à lui-même ne devait rien perdre, ne tourne le dos à tout un passé de merveilles avec autant de désinvolture ni de frivolité!

Le sympathique curé de Clermont ajoute: "Ce sera l'honneur de Charlevoix d'avoir conservé cet héritage". Et M. Savard décrit la vie actuelle des paroisses de ce comté, qui ressemble encore passablement à celle d'autrefois. C'est peut-être pour cela que tant d'artistes fervents du terroir vont passer des mois, même des années dans ce coin de pays.

L'amant de la grande nature et de l'art paysan ajoute quelques conseils aux élèves de l'Ecole du Meuble. Défiiez-vous, dit-il, des engouements et du snobisme. Demeurez modestes, vous serez modérés, intéressés. Plongez-vous dans le réel, c'est le tremplin de l'idéal. Que les ornements artistiques reçoivent du tout leur justification suprême, qu'ils sortent de la chose elle-même. Cultivez le dessin: il n'y a pas de grand art sans dessin. Votre vocation vous appelle à refaire à l'intérieur de nos maisons le climat naturel dont nous avons besoin. Autrefois la maison était un sanctuaire; aujourd'hui, elle est souvent une collection d'objets fabriqués en série. Nous sommes vêtus, entourés, pénétrés de choses étrangères. Autrefois, tout s'harmonisait: nature, bâtiment, meubles, costume, vie. Il faut accorder votre art avec l'âme du pays. Le talent est en grande partie l'amour indéfectible du travail et l'avenir est aux patients.

Et patience veut dire: je souffre longtemps. Il vous faut aussi de la culture: ouvrez les fenêtres, regardez, lisez. La province attend de vous de belles et grandes choses.

M. Jean-Marie Gauvreau avait présenté M. Savard comme un ami aux élèves et aux professeurs. En le remerciant, relevant le mot sur la patience, il a souligné que les

L'admission de M. Roy à la pratique du droit

Les objections au bill présenté par le fils de M. Philippe Roy, l'ancien ministre du Canada à Paris

Québec, 22. — Le comité des bills privés a étudié ce matin le bill 116 pour admettre G.-Albert Roy à la pratique du droit dans la province de Québec.

Il est le fils de M. Philippe Roy, l'ancien ministre canadien à Paris.

Le requérant expose ce qui suit: "Attendu que Georges-Albert Roy, étudiant en droit, domicilié et résidant dans les cités et district de Montréal, a, par sa pétition, représenté:

"Qu'il est majeur et sujet britannique;

"Qu'il a obtenu de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, France, le degré de bachelier ès philosophie, et que ce degré correspond au baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal;

"Que le 5 novembre 1935, il a été admis, par la Faculté de droit de l'Université de Paris, au grade de licencié en droit, et qu'il a obtenu la licence en droit de l'Université de Paris et la licence en droit de l'Université de Montréal;

"Qu'il est aussi diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques de Paris;

"Qu'il a dû faire ses études à Paris, parce que son père, l'honorable Philippe Roy, a été commissaire général du Canada, à Paris, pendant au delà de vingt-cinq ans, mais que, étant sujet britannique, il n'a pu demander son admission au barreau de Paris, ni à aucun des barreaux français;

"Qu'il désire maintenant être admis au Barreau de la province de Québec;

"Que le conseil général du Barreau de la province de Québec, à une assemblée tenue à Montréal, le 10 décembre 1938, a approuvé et recommandé l'adoption d'une loi autorisant le Barreau de cette province à admettre à la pratique du droit, après qu'il aura subi avec succès un examen oral sur les lois de la province de Québec;

M. Leduc demande si, en acceptant ce bill, on pose le principe que le degré de bachelier ès philosophie équivaut au baccalauréat ès arts.

M. Marier dit que le conseil général du Barreau, qui est le mieux placé pour juger ces cas, a approuvé le bill et décidé d'admettre le candidat à la pratique après examen oral devant les examinateurs du Barreau.

M. Hermann Barrette fait observer que de retour d'outre-mer, on se rend compte de la guerre, il a dû passer ses examens écrits et oraux, et alors décidé de faire passer un bill à la législature pour permettre de pratiquer sans attendre les délais de cléricature. A cette date on avait suspendu le privilège de l'examen oral pour ceux qui avaient fait du service outre-mer.

M. Barrette demande que la même mesure s'applique à tout le monde et que M. Roy passe aussi ses examens écrits, mais non pas seulement oraux.

M. Grégoire Bélanger signale que lorsqu'il s'est agi de la qualification d'optimistes, les avocats ont exigé beaucoup de science. L'examen écrit, c'est très bien. Mais qu'on fasse la même chose pour les avocats et que M. Roy passe ses examens écrits comme les autres.

Le bill n'étant pas entièrement payé est suspendu.

Le comité s'ajourne à demain.

Nehru se sépare du parti

Calcutta, Inde, 22 (C.P.). — Pandit Jawaharlal Nehru, ancien président du Congrès national panindien, a annoncé aujourd'hui qu'il se sépare du parti. Gandhi, le chef de la faction modérée du Congrès national panindien, n'assistera probablement pas désormais aux réunions du parti à la suite de sa rupture avec le président Subhas Bose, chef de l'aile gauche. On se demande si cette scission n'amènera pas la démission de plusieurs cabinets provinciaux composés de membres du parti nationaliste.

3,000 réfugiés juifs à Changhaï

Changhaï, 22 (A.P.). — Huit cents réfugiés juifs d'Allemagne sont arrivés aujourd'hui à Changhaï, ce qui porte à 3,000 le nombre de réfugiés juifs arrivés dans la métropole chinoise. La plupart de ces gens sont sans ressources, mais ils espèrent se trouver du travail.

Le blé de l'Ouest

Winnipeg, 22 (C.P.). — Le premier ministre progressiste du Manitoba, M. John Bracken, a déclaré hier en concluant le débat sur le discours du trône, que le sentiment unanime de l'Ouest c'est qu'il faut résister à tout projet de réduire l'assistance fédérale aux producteurs de blé de l'Ouest en 1939. Il a ajouté que la réduction du prix minimum de 80 sous le boisseau est contraire à l'intérêt national.

diplômés de l'école portent cette pensée d'Abel Bonnard: "Le véritable art est fait de science, de conscience, de patience". Sous la direction de M. Gauvreau, l'auteur de *Ménage, maître-d'œuvre*, a visité l'école et s'est dit enchanté du beau mouvement lancé par cette institution dans un domaine qui lui est cher. M. Savard espère pouvoir organiser un embryon d'école de métiers dans Charlevoix avec... \$300. Bon succès à M. Savard.

L'Irlande s'efforcera de garder la neutralité dans tout conflit européen

DUBLIN, 22. (A.P.). — Le premier ministre Eamon de Valera a déclaré aujourd'hui que l'Irlande s'efforcera de garder la neutralité dans tout conflit européen en dépit des difficultés qu'elle peut prévoir du fait de ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne. Il a précisé que l'Irlande ne s'est pas engagée vis-à-vis de la Grande-Bretagne et qu'elle demeure libre de suivre la ligne de conduite que dictera l'intérêt irlandais. L'intérêt de la Grande-Bretagne, dit-il, l'oblige, par contre, à porter secours à l'Irlande et à repousser toute attaque.

Le premier ministre, qui demandait au parlement d'augmenter les crédits de la défense nationale, a insisté sur le fait qu'une nation qui serait en guerre contre la Grande-Bretagne serait portée à considérer l'Irlande comme un belligérant en raison de ses relations commerciales étroites avec la Grande-Bretagne.

En cas de guerre en Europe

Il est possible que la Grande-Bretagne envoie de nouveau une grande armée sur le continent européen

Londres, 22. (A.P.). — Il est possible que la Grande-Bretagne envoie de nouveau une grande armée sur le continent européen en cas de guerre: c'est ce qui ressort du débat sur la défense nationale qui s'est déroulé pendant deux jours aux Communes anglaises. La rumour courante voulait que le gouvernement anglais ait complètement modifié sa politique militaire: elle devait dans un conflit faire dévaler toute sa flotte et toute son armée sur le continent une armée considérable comme en 1914. M. W. S. Morrison, chancelier du duché de Lancastre, a détruit cette impression hier soir en déclarant que lorsque l'on s'engage dans une

guerre, on ne peut le faire en s'inspirant du principe de la "responsabilité limitée". M. Morrison, qui représente à la Chambre le ministre de la coordination de la défense, lord Chatfield, a révélé que les états-majors anglais et français poursuivaient leurs pourparlers et qu'ils travaillaient à la préparation d'un plan qui permette d'utiliser efficacement les ressources en hommes et en matériel des deux nations en cas de guerre.

La Chambre a accordé au gouvernement une augmentation de 400,000,000 à 800,000,000 de livres sterling du pouvoir d'emprunt pour fins de défense nationale sans réclamer de vote.

Contre le communisme

Motion du député de Joliette à l'adresse des autorités fédérales

Québec, 22 (DNC). — M. Antonio Barrette, député de Joliette, a ins-crit la motion suivante au feuillet de la Chambre:

M. Barrette (Joliette). — Motion: Que l'Assemblée législative, attendu que le communisme est une doctrine qui répugne à la population de la province de Québec, parce qu'il s'attaque à ses traditions les plus chères et qu'il est basé sur l'athéisme, le désordre et l'esprit de destruction;

attende que le communisme se sert des postes et du chemin de fer de l'Etat pour se soustraire à la loi, pour propager et défendre ses doctrines perfides et perverses;

Exprime l'avis que, pour permet-

tre aux autorités provinciales de réprimer plus facilement et plus complètement les menées des communistes dans la province de Québec, le gouvernement du Canada devrait prendre immédiatement les mesures appropriées pour prohiber l'admission des communistes dans la province de Québec, pour surveiller davantage l'immigration, les permis de séjour et les passeports à ce sujet, pour interdire l'importation et la distribution dans la province de Québec, de tout imprimé de propagande communiste;

Que le greffier de l'Assemblée législative transmette copie de cette résolution aux très honorables premier ministre et ministre de la Justice du Canada.

La limitation des discours à l'Assemblée législative

La motion Duplessis

Québec, 22 (DNC). — Le premier ministre a inscrit au feuillet de la séance d'aujourd'hui un avis important pour la limitation des discours:

M. Duplessis. — Motion: Que le règlement de cette Chambre soit modifié en y insérant, entre les articles 229 et 230, l'article qui suit:

"229 A. — Nul discours ne doit durer plus d'une heure. Toutefois, la restriction ci-dessus ne s'applique pas aux discours prononcés:

1. — Par le premier ministre, ou

par le député qui occupe dans la Chambre le poste reconnu de chef de l'opposition;

2. — Par le ministre au nom de qui l'affaire en discussion est inscrite au feuillet, ou par le député de l'opposition qui lui répond immédiatement;

3. — Par le député qui propose un vote de blâme, de censure ou de défiance à l'égard du gouvernement, ou par le ministre qui lui répond."

Déchus de leurs droits de citoyens allemands

Berlin, 22 (A.P.). — Le ministre de l'intérieur Wilhelm Frick a déclaré aujourd'hui que tout Allemand qui s'engagerait dans la Légion étrangère française ou qui renouvellerait son engagement sera désormais déchu de ses droits de citoyen allemand.

Réunion de cardinaux

Cité du Vatican, 22 (C.P. Havas). — Cinquante cardinaux ont assisté aujourd'hui à une réunion dans la salle du Consistoire sous la présidence du doyen du Sacré Collège, S. Em. le cardinal Granito Pignatelli di Belmonte. Les deux comités chargés de voir aux préparatifs du prochain concile ont ensuite siégé séparément.

Demain soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX

Demain soir, à huit heures et quart, salle académique du Gesù, rue Bleury, M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada.

Sujet: le commerce et l'industrie en Nouvelle-France, au temps de Jean Talon.

Entrée libre: Dames et messieurs sont partiellement invités.

L'assurance sur les récoltes

Régina, Saskatchewan, 22 (C.P.). — L'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté hier soir à l'unanimité une résolution présentée par le député indépendant H. K. Warren qui demande au gouvernement fédéral d'établir un système d'assurance sur les récoltes pour protéger les agriculteurs des prairies contre la sécheresse, la rouille, la grêle, la gelée et les autres risques.

guerre, on ne peut le faire en s'inspirant du principe de la "responsabilité limitée".

M. Morrison, qui représente à la Chambre le ministre de la coordination de la défense, lord Chatfield, a révélé que les états-majors anglais et français poursuivaient leurs pourparlers et qu'ils travaillaient à la préparation d'un plan qui permette d'utiliser efficacement les ressources en hommes et en matériel des deux nations en cas de guerre.

La Chambre a accordé au gouvernement une augmentation de 400,000,000 à 800,000,000 de livres sterling du pouvoir d'emprunt pour fins de défense nationale sans réclamer de vote.

tre aux autorités provinciales de réprimer plus facilement et plus complètement les menées des communistes dans la province de Québec, le gouvernement du Canada devrait prendre immédiatement les mesures appropriées pour prohiber l'admission des communistes dans la province de Québec, pour surveiller davantage l'immigration, les permis de séjour et les passeports à ce sujet, pour interdire l'importation et la distribution dans la province de Québec, de tout imprimé de propagande communiste;

Que le greffier de l'Assemblée législative transmette copie de cette résolution aux très honorables premier ministre et ministre de la Justice du Canada.

La limitation des discours à l'Assemblée législative

La motion Duplessis

Québec, 22 (DNC). — Le premier ministre a inscrit au feuillet de la séance d'aujourd'hui un avis important pour la limitation des discours:

M. Duplessis. — Motion: Que le règlement de cette Chambre soit modifié en y insérant, entre les articles 229 et 230, l'article qui suit:

"229 A. — Nul discours ne doit durer plus d'une heure. Toutefois, la restriction ci-dessus ne s'applique pas aux discours prononcés:

1. — Par le premier ministre, ou

par le député qui occupe dans la Chambre le poste reconnu de chef de l'opposition;

2. — Par le ministre au nom de qui l'affaire en discussion est inscrite au feuillet, ou par le député de l'opposition qui lui répond immédiatement;

3. — Par le député qui propose un vote de blâme, de censure ou de défiance à l'égard du gouvernement, ou par le ministre qui lui répond."

Déchus de leurs droits de citoyens allemands

Berlin, 22 (A.P.). — Le ministre de l'intérieur Wilhelm Frick a déclaré aujourd'hui que tout Allemand qui s'engagerait dans la Légion étrangère française ou qui renouvellerait son engagement sera désormais déchu de ses droits de citoyen allemand.

Réunion de cardinaux

Cité du Vatican, 22 (C.P. Havas). — Cinquante cardinaux ont assisté aujourd'hui à une réunion dans la salle du Consistoire sous la présidence du doyen du Sacré Collège, S. Em. le cardinal Granito Pignatelli di Belmonte. Les deux comités chargés de voir aux préparatifs du prochain concile ont ensuite siégé séparément.

Demain soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX

Demain soir, à huit heures et quart, salle académique du Gesù, rue Bleury, M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada.

Sujet: le commerce et l'industrie en Nouvelle-France, au temps de Jean Talon.

Entrée libre: Dames et messieurs sont partiellement invités.

L'assurance sur les récoltes

Régina, Saskatchewan, 22 (C.P.). — L'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté hier soir à l'unanimité une résolution présentée par le député



Directrice: Germaine BERNIER

La vieille maison

C'est une maison comme tant d'autres.

Une simple maison de pierre, avec des fenêtres claires, larges ouvertes sur le vaste horizon.

Sise au bord du pré, telle une gardienne au seuil de son domaine, elle surveille la route où passe la lumière.

Aux jours d'été, un dîner vigoureux tapisse sa façade, grimpe jusqu'au toit, semblant même vouloir plus haut continuer son élan.

De vieux ormes, solides et robustes sentinelles, la protègent contre les vents mauvais, les soleils trop ardents.

C'est une simple maison de pierre...

Une maison comme on en voit tant d'autres le long des chemins de chez nous.

Et pourtant, quelque chose la distingue...

Quelque chose d'infiniment discret, comme un sourire d'aïeule qui nous émeut sans qu'on sache pourquoi.

Qui nous attire sans qu'on songe à se défendre...

Une maison comme tant d'autres... mais on sent que le bonheur y loge, qu'il y demeure.

Et pour ce bonheur qu'elle abrite, on aime la vieille maison des qu'on a passé son enfance...

On aime son âme incarnée au cours des ans par tant et tant d'amour...

Son âme faite de tous les obscurs dévouements, de toutes les pures tendresses qui ont vécu sous son toit.

Son âme faite de souvenirs précieux qui la rendent à tous les siens si douce à habiter.

Si chère dans l'absence...

On aime l'humble maison pour son passé riche d'honneur.

Pour le présent, fidèle gardien des belles traditions, légères par les ans.

On aime aussi pour l'avenir prometteur que préparent au vieux nid de famille les petits garçons au regard clair qui feront la relève des bons travailleurs d'aujourd'hui.

Par eux, longtemps encore, la maison vivra.

Les années pourront passer sur elle, patiner la pierre de ses murs, couvrir de mousse le tronc des vieux ormes, son âme demeurera la même.

Elle étranger qui s'arrêtera, conquies par sa simple beauté, dira peut-être, ému sans trop savoir pourquoi: "C'est une maison comme tant d'autres."

Une simple maison de pierre... mais comme on doit y vivre heureux!

Claire SAGUAY

Mots d'enfants

L'ETONNEMENT DE SIMONE

Simone rencontre un nain dans la rue.

— Oh! maman, s'écrie-t-elle, regarde ce petit garçon qui est déjà vieux.

CHEZ LA VOISINE

Jeannette, entrant... Madame, maman voudrait, si cela ne vous dérange pas, que vous restiez chez vous pendant qu'elle fera des courses.

— Cela ne me dérange nullement, ma petite, mais ta maman n'a pas dit autre chose?

— Si, elle m'a dit de ne pas vous lemander à goûter si vous ne pensez pas à me l'offrir.

Pour l'Oeuvre de la Soupe

Une causerie en faveur de l'Oeuvre de la Soupe sera donnée par Mlle Germaine Bernier, directrice de la Page Féminine du Devoir, demain soir, à 5 heures, à Radio-Canada.

La bonne cuisine

Flanc aux nouilles aux oeufs Catelli

1 paquet de nouilles aux oeufs Catelli fines, 1 pointe de c. 2 oeufs, 3 c. à table de sucre, 1/2 c. à thé de vanille ou citron, 1 pincée de sel.

Briser les nouilles et faire bouillir dans le lait. Ajouter le sucre, sel, essence et les oeufs bien battus. Verser le tout dans un plat beurré et faire gratiner dans un four à feu modéré.

Page mariale

Notre-Dame du Silence

Nous pouvons compter les paroles de la Sainte Vierge dans l'Evangile. Elles sont rares.

Entre la treizième et la trentième année de Jésus, nul mot proféré, nul écho de la voix très douce de Marie!

Entre la question angoissée du Temple: "O mon Enfant, pourquoi avoir agi ainsi avec nous?" et l'intervention si charitable des noces de Cana: "Ils n'ont plus de vin!" rien, absolument rien. Le grand silence, étendu sur dix-sept ans de la vie de la Sainte Famille à Nazareth!

Le silence extérieur! Pendant que Joseph peignait à son atelier, à la fabrication de jougs et de charnières; pendant qu'il initiait Jésus à l'artisanat rustique, Marie vaquait aux soins du ménage. Elle ne se répandait pas en visites inutiles, elle ne dispersait pas son âme en conversations prolongées.

Elle accomplissait aimablement son rôle de maîtresse de maison: accueillante à qui venait la saluer de sa parenté; serviable comme pas une femme d'Israël envers ses compatriotes.

A l'ombre de la maison, il y eut, certes, des conversations entre Joseph, Jésus et Marie. Nous les imaginons suaves, élevantes et discrètes. Jésus révélait quelque chose de sa mission, "mais pas assez pour dissiper les obscurités de la foi et empêcher de la rendre méritoire".

Nulle question pour savoir quand commencerait cette mission, comment elle s'accomplirait, quel rôle y serait réservé à Marie et à Joseph.

Il y avait aussi la prière commune de la pauvre logis de Nazareth. Nous voyons la trinité terrestre agenouillée; nous entendons les paroles scripturaires tomber des lèvres très pures; nous surprenons des prières inspirées par Jésus.

Il y eut enfin, un jour, nous n'en savons pas la date, un deuil dans la maison de Marie. Joseph s'endormit dans la paix des justes, sous le regard du Maître de la vie. Pas de trace d'une douleur, pas un prolongement dans l'histoire, des regrets!

Le silence grave, enveloppant et gardien de ce qui s'est accompli à la fois de plus divin et de plus humain ici-bas!

Quel exemple pour nous qui avons tendance à nous extérioriser en paroles, à porter notre vie sur la place publique!

Le silence intérieur! Nous savons que Marie "méditait". Son silence matériel créait l'atmosphère intérieure. Et le silence de l'âme lui permettait de percevoir, jusqu'à l'infini, les rejets et les échos d'une parole, d'un geste de son divin Fils. Les inquiétudes s'apaisaient dans les intimes fiat. Les joies de la présence appuyaient les dons répétés au Père pour le salut du monde de son Enfant bien-aimé.

Silence profond de l'âme de notre Mère! Puissions-nous y descendre un peu pour retrouver davantage notre âme.

E. DESAUBIERS

A l'instar de Confucius

Nos belles coquettes de 1939, quand elles observent strictement les lois du jeûne que leur impose le désir de conserver ou d'acquiescer "la ligne", sont bien loin de se douter qu'elles imitent les sages de l'Antiquité.

Confucius, le grand philosophe chinois qui vécut cinq cents ans avant Jésus-Christ, ne se nourrissait que de riz et d'eau claire. Platon se contentait de miel, de fruits et de lait. Jamais il ne mangea un morceau de viande. Annibal, lui, se nourrissait presque exclusivement d'olives, même pendant que son armée s'amoindissait dans les délices de Capoue.

Le jeûne partiel, observé actuellement par les femmes soucieuses de leur beauté, a, d'ailleurs, toujours été en usage. Toutes les religions le prescrivent à des dates variant selon le climat, les coutumes, le degré sanitaire des viandes du pays.

Soyez donc sages comme Confucius ou comme Platon et jeûnez sans crainte de temps en temps.

La vie pratique

L'art du découpage

Le filet de bœuf, la longe de veau, le filet de porc se découpent facilement en tranches, il n'est pas besoin de beaucoup d'indications et seul un couteau qui coupe bien est nécessaire.

Le bœuf du pot-au-feu se coupe, lui, en travers des fibres. Pour le découpage du gigot, c'est autre chose. Le gigot présente deux faces. L'une est presque aplatie, l'autre est bombée. Cette dernière s'appelle la noix. Il faut la découper en premier lieu.

Couchez le gigot du côté plat, soulevez l'extrémité la plus près de vous au moyen d'une serviette pliée, afin de faire descendre le jus qui découlera du découpage dans le plat.

Ensuite, avec un couteau très tranchant, enlevez la partie appelée sours, qui est l'extrémité du gigot vers le manche, dans le bas de la noix, partie la moins saignante et la moins savoureuse. Puis, en partant de la pointe, coupez la partie bombée en tranches assez minces. Retournez alors le gigot sur l'autre face, coupez en biais le bout, vous découvrirez ainsi ce que l'on appelle la sous-noix; découpez celle-ci comme vous avez découpé la noix et disposez les tranches dans un plat.

Le tube digestif ne retire pas grand profit de l'alimentation. Qu'il s'agisse d'estomac "pareseux" (que le repos avant et après les repas met en meilleures conditions de fonctionnement) ou d'ulcères (gastriques, duodénaux) ou de spasmes (pyloriques par exemple) le lit est toujours d'un secours précieux.

Dans les affections du foie et des voies biliaires, il en va de même. Le séjour au lit allongera la durée d'une jaunisse (traite d'autre part comme il convient); ou l'a vu amener la disparition des douleurs et la reprise des fonctions, procurer donc la guérison tout au moins apparente, en certains cas de calculs biliaires.

Les reins malades, placés par le repos au lit dans les meilleures conditions de sécrétion, surmonteront plus aisément leur épreuve. Des albuminuries, même élevées, des accumulations de pus dans le bassin d'un rein, ont cédé à cette pratique, conjointe avec l'emploi de remèdes convenables, qui, seuls, n'eussent pas suffi.

De nombreuses atteintes du système nerveux sont traitées utilement par cette même méthode, qui atténue ou supprime l'agitation, l'anxiété, et (chose moins connue) qu'il ne paraît à première vue) l'insomnie. Certaines affections spéciales à la femme, que l'on opère (avec profit, d'ailleurs), peuvent guérir sans opération par quatre ou cinq mois de repos continu au lit.

Enfin la tuberculose pulmonaire et les maladies (comme la pleurésie) qui en précèdent l'éclatement manifeste, exigent la cure du repos, réglée par le médecin selon les cas, et occupant parfois la journée entière. C'est incontestablement la partie du traitement qui est la moins aisément acceptée. Mais sans elle tout le reste est presque toujours inefficace.

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

Le repos au lit

Un des préjugés les plus répandus et les plus tenaces est que le lit affaiblit, c'est-à-dire que la maladie pour laquelle on a dû s'aliter, qui affaiblit; et si, dans l'hésitation des premiers pas d'un convalescent, il entre de la gaucherie par perte d'habitude, celle-ci se dissipe promptement; mais rares sont les gens qui discernent cela aussi est-il fort difficile, en dehors des affections aiguës avec fièvre élevée, de faire accepter cette prescription de repos absolu par le patient et son entourage.

Pourtant l'alitement est la base du traitement d'un très grand nombre de maladies chroniques. En réduisant au minimum le travail du coeur et des autres muscles, il ménage les forces insuffisantes de l'organisme; et les poisons s'éliminent, la tension artérielle baisse, les congestions se résolvent, les spasmes se relâchent, les inflammations s'éteignent. Un cardiaque qui respire mal doit se mettre au lit s'il veut bénéficier pleinement des remèdes et du régime utiles. Ceci, qui est vrai en cas de lésions valvulaires, l'est également s'il s'agit de pouls lent permanent, d'anévrysme de l'aorte ou d'angine de poitrine.

Le tube digestif ne retire pas grand profit de l'alimentation. Qu'il s'agisse d'estomac "pareseux" (que le repos avant et après les repas met en meilleures conditions de fonctionnement) ou d'ulcères (gastriques, duodénaux) ou de spasmes (pyloriques par exemple) le lit est toujours d'un secours précieux.

Dans les affections du foie et des voies biliaires, il en va de même. Le séjour au lit allongera la durée d'une jaunisse (traite d'autre part comme il convient); ou l'a vu amener la disparition des douleurs et la reprise des fonctions, procurer donc la guérison tout au moins apparente, en certains cas de calculs biliaires.

Les reins malades, placés par le repos au lit dans les meilleures conditions de sécrétion, surmonteront plus aisément leur épreuve. Des albuminuries, même élevées, des accumulations de pus dans le bassin d'un rein, ont cédé à cette pratique, conjointe avec l'emploi de remèdes convenables, qui, seuls, n'eussent pas suffi.

De nombreuses atteintes du système nerveux sont traitées utilement par cette même méthode, qui atténue ou supprime l'agitation, l'anxiété, et (chose moins connue) qu'il ne paraît à première vue) l'insomnie. Certaines affections spéciales à la femme, que l'on opère (avec profit, d'ailleurs), peuvent guérir sans opération par quatre ou cinq mois de repos continu au lit.

Enfin la tuberculose pulmonaire et les maladies (comme la pleurésie) qui en précèdent l'éclatement manifeste, exigent la cure du repos, réglée par le médecin selon les cas, et occupant parfois la journée entière. C'est incontestablement la partie du traitement qui est la moins aisément acceptée. Mais sans elle tout le reste est presque toujours inefficace.

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le trait le plus saillant de la vie artistique de ce jeune nous a été transmis par Bachaumont dans ses *Mémoires secrets*, avec les couplets qui en ont perpétué la mémoire:

"Le singe de Nicolet, — écrivit-il le 23 février 1767, — est toujours à la mode: on vient de lui faire paillardier, un spectateur s'étant amusé à lui lancer une noisette, le singe étendit la main pour l'attraper, et l'instrument n'en continua pas moins de jouer, ce qui fit le bonheur de l'assistance."

En 1774, le recueil annonça, avec des larmes dans la plume, la mort du pauvre Turcot.

Le bill Lacroix

Pour que les nouveaux employés de chemins de fer parlent le français dans la province de Québec

Situation déplorable — Le réseau qui relève de Moncton — "Il est évident qu'il existe au sein des Chemins de fer Nationaux une organisation ayant pour but d'éliminer les Canadiens français des postes qui leur reviennent de droit"

"A Montréal, les Canadiens français ont été presque totalement éliminés des postes importants et les traitements élevés ne sont pas pour eux"

Texte du discours de M. Wilfrid Lacroix aux Communes

Ottawa, 21 (D.N.C.) — *Vendredi soir, aux Communes, M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, a prononcé le discours suivant, en faveur de son bill sur les employés des chemins de fer:*

Monsieur l'Orateur,

L'objectif que j'ai en vue en présentant ce bill à la Chambre est d'obtenir que les employés des services publics dans la province de Québec soient compétents.

Or, la première condition pour être compétent dans un service public c'est de parler le langage de ceux qu'on est appelé à servir.

En conséquence, l'amendement que je présente à la loi des Chemins de fer a pour objet d'autoriser la Commission des Chemins de fer à édicter les règlements nécessaires afin de s'assurer que tous les nouveaux employés des compagnies de chemin de fer, de télégraphie et de téléphone aient dans la province de Québec une connaissance de la langue française qui leur permette d'accomplir régulièrement leur devoir, d'être compris de la majorité des personnes avec lesquelles ils sont obligés de venir en contact dans l'exercice de leurs fonctions.

La situation, à ce point de vue, dans la province de Québec est déplorable. Malgré les plaintes du public voyageur et de tous ceux qui utilisent les services que je viens de citer pour avoir une amélioration de ce sens, les résultats ont été nuls. Pourquoi? Parce que l'on a pris continuellement comme nouveaux employés des unilingues qui sont montés graduellement dans le service de ces différentes compagnies d'utilité publique sans jamais posséder aucune notion de la langue française.

Section de Moncton

En voulez-vous un exemple? Prenez cette partie du réseau du C.N.R. située dans la province de Québec et qui relève de Moncton.

Pour vous démontrer d'une façon plus évidente quelles sont les qualifications au point de vue français des nominations que l'on fait, je vais vous donner une liste des nouvelles nominations faites à Moncton durant une période de 12 mois seulement, en 1937, ces gens devant servir sur un réseau dont près du tiers est situé dans la province de Québec avec en plus une grande partie desservant les centres français du Nouveau-Brunswick.

Sur un total de 15 serre-freins, deux seulement parlent le français. Sur un total de 30 apprentis chauffeurs, trois seulement parlent le français.

Sur un total de 39 apprentis pour les usines, neuf seulement parlent le français.

Sur un total de six nommés comme membres des quartiers généraux et du personnel de surveillance, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 7 nommés au département légal, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 2 comme assistants-surintendants des pensions, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 9 dans le personnel de la Surintendance Générale des Transports, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 12 nominations dans le département du trafic, deux seulement parlent le français.

Sur un total de 7 nominations dans le département de l'électricité et des signaux, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 4 nominations dans le département des achats, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 6 nominations dans le département des ingénieurs, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 10 nominations dans le département de l'auditeur, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 3 nominations dans le département du téléphone et du télégraphe, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 12 nominations dans le département du Surintendant des Divisions, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 7 nominations dans le département de la Canadian National Express, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 3 nominations dans le département des réclamations concernant le fret, un seulement parle le français.

Sur un total de 4 nominations dans le bureau du trésorier, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 3 nominations dans le département de l'agent du fret local, pas un seul ne parle le français.

Sur un total de 3 nominations dans le bureau de l'agent général du bagage, pas un seul ne parle le français.

Etc., etc....

De plus, prenez le cas de Shédiac, par exemple, dans le Nouveau-Brunswick, dont la population est au moins 90 p.c. française, il y a trois fonctionnaires, un chef de gare, un assistant et un préposé aux bagages (porter): aucun ne parle le français.

A Québec

Il est temps que cela change. Les Canadiens français sont choqués de cette situation; même dans notre bonne ville de Québec il y a un M.

Corrigan MacManus, qui est gérant des messageries, un M. MacWilliams qui est gérant du télégraphe, un M. Boone qui est surintendant aux usines de Saint-Malo, un M. Edgley qui est surintendant pour la division du Saguenay, un M. Riddock qui est en charge du département des ponts, un M. MacDougall qui est en charge du département des wagons-lits, un M. Broadhurst qui est en charge du département de la mécanique, un M. Sutherland qui est surintendant du transport, un M. Trueman qui est en charge des paquebots, ainsi qu'une douzaine d'autres.

D'ailleurs, à ce sujet, je ne puis faire mieux que de citer le témoignage d'un ancien employé des chemins de fer qui est aujourd'hui un de mes collègues dans cette Chambre, l'honorable député de Matapédia-Matane (M. A.J. Lapointe).

Voici ce que disait, en date du 22 juin 1938, l'honorable député à ce sujet:

"Il est évident qu'il existe au sein des chemins de fer nationaux une organisation ayant pour but d'éliminer les Canadiens français des postes qui leur reviennent de droit, et c'est pourquoi je considère qu'une enquête à ce sujet est devenue nécessaire, car cette situation ne peut plus durer."

Mes honorables collègues de langue anglaise sont peut-être lassés de nous entendre réclamer si souvent, mais je voudrais qu'ils sachent bien que si nous étions traités avec un peu plus de justice, si nous n'étions pas toujours relégués à l'arrière-plan, nous ne nous verrions pas dans la triste obligation de revenir si fréquemment sur un sujet qui nous déplaît énormément.

A Montréal

Afin qu'ils puissent se rendre compte de la véritable situation, je les invite à m'accompagner dans la province de Québec, où nous ferons ensemble une petite enquête. Nous irons tout d'abord à Montréal, où encore aux vastes bureaux des chemins de fer nationaux situés rue McGill.

Que mes collègues pénètrent dans les bureaux des chefs des transports, de la finance, de la comptabilité, des achats, de l'industrie et des ressources naturelles, etc. Ils constateront que, dans certaines branches du service, il n'y a peut-être pas même deux Canadiens français sur vingt. Ils constateront également que les Canadiens français ont été presque totalement éliminés des postes importants et que les traitements élevés ne sont pas pour eux. Qu'ils cherchent les indications bilingues, soit sur les murs, soit sur les portes des bureaux! S'ils s'avisent de prendre l'ascenseur et de demander au garçon quelques informations en français, il leur répondra sans doute, comme on m'a répondu il y a quelques semaines: "Je ne comprends pas". Et cela se passe dans la plus grande ville française d'Amérique!

Au Service des wagons-lits

Si mes honorables collègues n'y ont pas d'objections, nous nous dirigerons ensuite vers l'est de la province de Québec. Mais avant notre départ de la gare Bonaventure, nous ferons une courte visite au bureau du service des wagons-lits. Mes collègues seront sans doute accueillis de la même façon que je l'ai été moi-même ces jours derniers lorsque je m'adressais en français à un fonctionnaire qui m'a répondu: "Parlez-vous l'anglais? Si oui, allez-y, car personnel ne parle le français ici!"

Sur l'Océan Limited

Nous prendrons ensuite l'Océan Limited, le rapide de nuit où mes collègues auront encore des surprises.

Dans les wagons-lits, ils chercheront en vain à s'expliquer en français avec le conducteur. Après une nuit de repos, nous nous dirigerons vers le wagon-restaurant. A Rimouski et Matapédia, distance parcourue de 6 heures à 9 heures du matin, alors que ce rapide traverse une des régions les plus pittoresques et les plus riches de la province de Québec, je les défie de trouver un seul employé, sur les huit qui composent le personnel de ce wagon qui parle le français.

A Campbellton

Le terme de notre voyage sera Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick, plus de 500 pour 100 des voies ferrées administrées par ce centre divisionnaire sont situées dans la province de Québec. Ils trouveront que, sur 14 fonctionnaires, 4 seulement sont des Canadiens français.

Le personnel du bureau divisionnaire comprend 21 employés, dont 4 seulement canadiens-français. A la rotonde, il y a 45 employés et, sur ce nombre, 7 seulement sont canadiens-français.

Le syndicat des employés

M. Hungerford, à qui j'écrivais dernièrement pour me plaindre qu'il n'y avait pas d'employés français sur la ligne de Gaspé, me répondit en partie comme suit dans une lettre datée du 15 décembre 1938:

"Nous soumettrons la question aux représentants du Syndicat des employés puisque d'après une convention de travail qui existe entre les employés et la compagnie, cette formalité est nécessaire. Nous espérons par la suite nous entendre avec le Syndicat pour nommer un employé bilingue à ce poste."

En conséquence, je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas poser des règlements qui forceraient les Syndicats des employés à choisir des candidats parmi les candidats bilingues et cela tout en respectant leurs conventions de travail.

La séniorité

On a fait valoir comme objection également les règlements de séniorité. Je crois que les membres de la Commission des Transports sont assez intelligents pour rédiger un règlement qui sauvegarderait ses droits de séniorité car, il ne faut pas l'oublier, mon bill ne s'applique qu'aux nouveaux employés.

Si nous obtenons justice par la passage de ce bill en vertu du système des Commissions, nous parviendrons après un certain nombre d'années à avoir notre part dans le personnel des chemins de fer de la province de Québec. Ce serait sûrement le meilleur moyen de maintenir intact le pacte fédéral, car l'on supprime par ce geste de la Chambre toutes les causes d'injustice dont se plaignent, et avec raison, mes compatriotes.

Je compte donc sur le bon sens des membres de la Chambre pour m'aider à passer ce bill à travers les différents stades de la procédure.

Mort de M. l'abbé Z.-N. Hurteau

Le curé de Notre-Dame-Perpétuel-Secours est décédé à 70 ans.

M. l'abbé Hurteau, curé de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, est décédé à 2 h. 30 hier après-midi, à son presbytère, après une longue maladie.

M. l'abbé Z.-Napoléon Hurteau, né à Contrecoeur, le 12 avril 1868, était le fils de Mathias Hurteau, agriculteur, et de Clémentine Mayrand, fille de Zéphirin Mayrand. Il avait fait ses études au Collège de Montréal, au séminaire de philosophie et au grand séminaire. Ordonné prêtre par Mgr Fabre, le 22 décembre 1894, il avait été professeur au Collège de Montréal pendant l'année scolaire (1894-1895). Il avait été ensuite successivement vicaire pendant dix ans: à St-Louis de France (20 juin 1895 au 10 février 1900), aux SS.-Anges de Lachine, jusqu'au 21 septembre de la même année; à Ste-Elisabeth du Portugal jusqu'en décembre 1903; finalement, à St-Vincent de Paul de Montréal jusqu'en septembre 1905. Il devenait alors aumônier des SS. de Ste-Anne de Lachine, de septembre 1905 à mars 1911, époque de sa nomination à la cure de St-Basile le Grand, comté de Chambly, qu'il devait diriger jusqu'au 1er février 1917, alors que son ordinaire le rappelait à Montréal comme curé de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.

Il avait fait partie de la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1933 à juillet 1937. Il était ancien condisciple de S. Ex. Mgr Gauthier. Il laisse dans le deuil son frère, M. J. A. Hurteau, avocat, plusieurs neveux et nièces, dont MM. Armand et Albert Hurteau, et M. M. A. Hurteau, et aussi plusieurs petits-neveux et petites-nièces. Il était le cousin germain de M. Oswald Mayrand, rédacteur en chef de la Patrie.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 h., à l'église Notre-Dame du Perpétuel-Secours. La translation des restes du presbytère à l'église se fera jeudi après-midi, à 4 h.

Entre Trois-Rivières et Batiscan

Les Trois-Rivières, 22 (DNC) — Le brisé-glace Lady Grey a quitté notre port, hier, de bonne heure pour aller rompre plusieurs embâcles qui s'étaient formés dans le Chenal, entre Trois-Rivières et Batiscan, au cours de la dernière tempête.

Le grésil, tombé au cours de la tempête, s'était solidifié à la surface, formant une couche de glace variant entre trois et quatre pieds.

Au début de la deuxième semaine de mars, le 6 ou le 7, le Lady Grey commença son travail d'ouverture du chenal entre Trois-Rivières et Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

La taxe scolaire

Lettre de la Bourse immobilière du Board of Trade à M. Duplessis

La Bourse immobilière du Board of Trade nous prie de publier la lettre suivante qu'elle a adressée au premier ministre Duplessis au sujet de la taxe scolaire:

Montréal, le 21 février 1939. L'honorable Maurice Duplessis, Premier ministre de la province de Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Monsieur le premier ministre,

La présente lettre a pour but de confirmer notre message télégraphique de vendredi, le 17 février, relativement à la déclaration faite récemment par l'hon. Gordon Scott, à l'effet que la Commission des Ecoles Protestantes de Montréal avait l'intention de présenter un projet de loi à la présente session de la Législature de Québec, en vue d'augmenter de \$3.00 par \$1.00 la taxe scolaire imposable sur les biens-fonds des protestants; il a été de plus suggéré, par-là, que si la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal faisait aussi des démarches pour augmenter sa taxe scolaire de \$3.00 par \$1.00, la Commission Protestante consentirait une augmentation de la taxe neutre de 1.2 p. c. à 1.5 p. c.

Ce projet est mal vu des propriétaires et des courtiers en immeubles, et nous désirons soumettre, à vous-même et aux membres de votre cabinet qu'il est tout à fait inopportun d'accroître les charges sur la propriété déjà grevée au delà de sa puissance de rapport.

Au cours des dernières années, le gouvernement de cette province a bien voulu venir au secours des détenteurs d'immeubles, par de la législation permettant la consolidation des arriérés de taxes, le moratoire permettant de payer 5% d'intérêt sur les hypothèques, et par d'autres législations de même nature. Ces législations ont aidé progressivement le petit propriétaire, et l'ont porté à croire que votre gouvernement avait le souci de la stabilisation des valeurs immobilières. Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons croire que le gouvernement puisse entretenir un projet de législation tendant à renverser complètement l'attitude que vous avez prise depuis que vous avez été chargé du gouvernement des affaires de la province.

Vous nous permettez, M. le ministre, de vous rappeler sommairement le changement d'opinion du public sur les valeurs immobilières. Avant 1931 l'immeuble se trouvait dans une position saine, et était considéré comme l'un des plus excellents moyens de placement de tout repos. La possession d'un "home" était le principal objectif de tout chef de famille. Les fonds en fidéicommis étaient placés couramment dans l'immeuble, qui était considéré comme le placement le plus stable qui fût. Les taxes sur la propriété étaient en proportion raisonnable avec le rapport. Il y avait peu d'appels contre l'évaluation de la propriété. Les constructions nouvelles étaient nombreuses. Les pouvoirs publics pouvaient assez facilement obtenir un surcroît de revenus, par l'augmentation graduelle de la valeur de la propriété.

Mais durant la période 1931-1938, la valeur de la propriété dans Montréal a diminué d'au moins 6%, tandis que le taux de la taxation a avancé de 30 p. c. à 40 p. c., et le nombre des propriétaires a aussi diminué de 10,000. C'est à Montréal que la proportion des habitations occupées par leur propriétaire respectif, est le moins élevée de tout le Canada. Elle n'est que de 14%.

Depuis décembre 1937, le bureau de révision de la cité de Montréal a été saisi de 6,600 appels, et les municipalités avoisinantes sont assaillies de demandes de révision.

La statistique suivante indique bien les tendances du marché immobilier:

PERSONNE N'EST IMMUNISE CONTRE L'"INDIGESTION ACIDE"

Mais — pourquoi souffrir? — Voici comment on peut s'alcaliser en tout temps, facilement et n'importe où — par la méthode Phillips!



Plus n'est besoin de tolérer les maux de tête, les douleurs et désordres d'estomac, les renvois, les attaques bilieuses qui causent l'acidité gastrique — ces fâcheux phénomènes peuvent être enrayés en vitesse! Il suffit de prendre, dès les premiers maux, 2 comprimés de Lait de Magnésie Phillips. On peut porter sur soi ces petits comprimés, qu'on avale — discrètement. Le résultat est vraiment extraordinaire. Ni nausée, ni ballonnement, ni embarras d'éructations.... "L'indigestion acide" disparaît comme par enchantement.

Achetez, pour la famille, un flacon de Phillips liquide. Et, pour porter sur soi, un étui de comprimés de Lait de Magnésie Phillips. De cette façon, on n'est jamais pris au dépourvu. L'étui ne coûte que 25c. Mais, dans votre propre intérêt, exigez sur le flacon ou l'étui les mots "Lait de Magnésie Phillips".

Fabrication Canadienne.

Lait de Magnésie PHILLIPS

sièges par de semblables appels provenant de propriétaires déçus qui paient des taxes sur une évaluation de 20 p. c. à 50 p. c. plus élevée que la valeur même de leurs propriétés. Les réparations de maintenance ne peuvent souvent être exécutées parce que les revenus provenant de la location sont à peine suffisants pour payer les intérêts et les taxes. Nous sommes même témoins du spectacle de propriétés qui sont démolies, afin de sauver l'impôt. Les terrains vagues, à Montréal et dans les municipalités avoisinantes, n'ont plus de valeur commerciale, et les municipalités elles-mêmes renfient de les acquérir pour protéger leurs propres créances.

La statistique suivante indique bien les tendances du marché immobilier:

VENTES D'IMMEUBLES

Année	Nombre	Valeur
1930	7,823	\$86,671,251
1937	3,979	25,751,475
1938	4,230	21,898,703

PERMIS DE CONSTRUCTION

Année	Nombre	Valeur
1930	4,841	37,504,590
1937	3,400	8,210,194
1938	3,262	10,206,022

Nous vous soumettons donc respectueusement que les pouvoirs publics devraient soulager le propriétaire d'une bonne partie des impôts qu'il ne peut réellement porter. Le soutien de nos écoles n'est pas le problème du propriétaire seul, et les fonds nécessaires pour leur maintien devraient provenir de l'impôt de tous les citoyens.

Nous sommes heureux de constater, M. le premier ministre, que vous avez reconnu la nécessité d'une révision complète du système de taxation, et que la Commission Montpetit, que vous avez vous-même nommée, est maintenant pourvue d'une très nombreuse et très importante documentation qui pourra lui permettre de faire un

partage plus équitable des impôts nécessaires au soutien de la chose publique.

Vous nous permettez, M. le premier ministre, de citer l'extrait suivant du rapport annuel du président de la Banque Canadienne du Commerce en octobre dernier:

"Les propriétaires d'immeubles se plaignent avec raison du fardeau excessif qui les accable puisque sur eux seuls retombe plus d'un tiers de toutes les taxes perçues annuellement au Canada, au chiffre global de \$700,000,000. Dans certains cas les propriétaires se sont vu imposer jusqu'à 90 pour cent de taxes municipales. L'immeuble a subi des impositions insupportables de la part de ce mode de taxation. Mais cette source d'approvisionnement des fonds publics n'a pu augmenter de pair avec le coût sans cesse croissant des dépenses administratives."

Ainsi, par exemple, la construction a été tellement au ralenti depuis quelques années que nous sommes à court de quelque 20,000 logements. Il reste donc acquis qu'une telle injustice a complètement paralysé l'industrie du bâtiment et que la main-d'œuvre qui trouvait sa subsistance dans les métiers de la construction ne redeviendra prospère que lorsque l'on aura trouvé le moyen de la faire revivre."

Nous sommes convaincus, M. le premier ministre, que le présent mémoire expose sous un jour véritable les faits qui confrontent l'immeuble actuellement, et nous vous prions de les considérer lorsque vous serez appelé à étudier la proposition qui vous est faite par la Commission des écoles protestantes.

Vous priant de croire à l'expression de nos sentiments bien distingués, nous nous souvenons, M. le premier ministre,

Vos très humbles serviteurs,
La Bourse immobilière
du Board of Trade,
J.-P. Copland, prés.

À SINISTRES CROISSANTS TARIFS CROISSANTS

Dans la Province de Québec, les sinistres atteignant le double de la moyenne établie pour tout le Canada, la garantie complète coûtera cette année environ neuf pour cent de plus qu'en 1938.

LE NOUVEAU TARIF ENTRERA EN VIGUEUR LE 28 FÉVRIER 1939

Comme les sinistres incendie et vol ont diminué, le tarif de ces deux garanties sera réduit dans la plupart des cas. Quant aux accidents corporels et matériels, le nombre et l'importance des indemnités versées exigent un redressement du prix de l'assurance. Bien que les tarifs soient variables, on peut fixer à neuf pour cent environ l'augmentation moyenne pour la garantie complète.

LES ACCIDENTS CORPORELS AUGMENTENT

Les statistiques indiquent qu'au Canada, durant les cinq dernières années, vingt sur mille automobiles ont causé des dommages corporels aux tiers. Pour la Province de Québec, la proportion est de 38. Pour Montréal, elle est de 40. Et cela sans comprendre les accidents causés aux passagers mêmes.

Dans certaines provinces, le passager à titre gratuit a un recours restreint contre l'automobiliste; ailleurs il n'a aucun droit. Dans la Province de Québec, l'indemnité versée aux passagers blessés atteint six dollars par voiture assurée.

LES DOMMAGES MATÉRIELS AUGMENTENT

Depuis cinq ans, au Canada, 115 sur 1,000 automobiles assurées ont causé chaque année des dommages matériels aux tiers. Pour la Province de Québec, la moyenne est de 208 et, pour Montréal, de 230.

COMMENT LES PRIMES PEUVENT-ELLES DIMINUER?

Les automobilistes doivent comprendre que le tarif d'assurance-automobile est fonction du nombre et du coût des sinistres. Que les accidents diminuent et automatiquement le coût de l'assurance-automobile diminuera. C'est la seule solution possible.

Les 112 compagnies adhérentes au syndicat demandent instamment la collaboration des automobilistes, afin de résoudre le problème à la satisfaction générale.

CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION
MONTREAL TORONTO

COMBIEN D'ANGES?

Pendant des siècles, au moyen âge, l'on discutait chez les étudiants la question de savoir combien d'anges pouvaient danser sur la pointe d'une aiguille. C'était une question futile... mais aujourd'hui, combien y a-t-il de Canadiens que font vivre les feuilles de tabac? Voilà une question extrêmement pratique.

Imaginez, si vous le pouvez, un congrès de tous les gens et de leurs dépendants qui, dans ce pays, dépendent de l'industrie du tabac... tous les fermiers et leurs aides... tous ceux qui travaillent dans les établissements où l'on fait vieillir et mûrir le tabac... tous les hommes et les femmes qui travaillent dans les fabriques de tabac... tous les grossistes avec leurs vendeurs et le personnel de leurs bureaux... tous les débiteurs avec leurs commis...

Pareil congrès, vraiment, requerrait une salle assez vaste pour qu'on y fit asseoir 300,000 personnes! Autant que la population de Vancouver; deux fois autant que celle de la ville de Québec.

"La maîtresse cause de nos maux, c'est la désertion du sol"

La colonisation et l'agriculture, au premier rang des oeuvres essentielles — Les villes, complaisantes à la paresse — Le tonneau des Danaïdes des secours directs — Des milliers et des milliers de jeunes gens n'attendent qu'un mot pour retourner à la terre — Revenir au gros bon sens — 85,198 établissements s'imposent — Le père et "son" héritier; les autres fils — Doubler la population des campagnes et leur richesse — Asselin et Blanchard — L'Abitibi, pays d'avenir, et non marche esquimaude — Ode à la colonisation

LA CONFERENCE DE L'ABBE F.-A. SAVARD A L'ECOLE DES HAUTES ETUDES

L'abbé Félix-Antoine Savard a parlé de colonisation hier soir avec des mots de métal et de feu, pour reprendre l'expression de M. Esdras Minville. Malheureusement, le froid et les exigences du Mardi gras ont fait quelques vides dans l'auditorium de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal. Une conférence de l'auteur de *Ménaud, maître-drapeur* eût dû attirer un public plus nombreux.

Une conférence? Oui, mais plutôt une sorte de poème, plutôt une ode à la colonisation. L'abbé Savard est heureusement doué du double don de voir et de sentir la beauté et de savoir l'exprimer. Ce réaliste à l'extrême se double d'un poète, d'un chanteur. Rares sont ceux qui peuvent parler de colonisation avec autant de connaissance de cause que lui. Depuis des années, il conduit des groupes de dix, de vingt-cinq, de cinquante jeunes gens dans les cantons, Roussseau, Paradis et autres de l'Abitibi aux environs de La Sarre; il a descendu et remonté les rivières, notamment la Turgeon qui mériterait de devenir aussi célèbre que la Péribonka; il a marché dans la forêt; il a eu le bonheur d'entendre de jeunes désœuvrés de nos campagnes parler dès le lendemain de leur arrivée en pays de colonisation de "mon lot" de "ma terre". L'instinct de la propriété les reprenait, leur donnait le goût de vivre.

Médiation de la Toussaint

Aussi, quand cet écrivain racé parle de l'argileuse Abitibi qu'il n'a pas vue qu'avec ses yeux mais avec son cœur de patriote, son âme d'apôtre, c'est un flot de poésie qui coule à pleins bords, telle cette splendide méditation de la Toussaint qui a terminé sa conférence:

saints des rapides, de l'eau vive et des remous,
saints martyrs des colliers, paquebots et portages,
et vous, saints payeurs des longs tronçons,
saints des sommeils tremblants et des mauvais couchages,
saints des matins gelés sans soleil,
[ni chaleur,
vous, les batteurs de neige, blancs et saints raquetteurs,
saints marcheurs, consumés par des routes boréales,
et saints des poudrières, neiges, frimas et glaces
de toutes confréries de misères et de morts,
de toutes compagnies de croix et de conforts,
vous tous, saints inconnus de l'imense Toussaint,
mots pour que ce pays soit à Dieu [par les miens...

Chanté avec l'accent que l'auteur sait y mettre, ce poème remue l'âme jusqu'en ses profondeurs. L'abbé Savard, tout en décrivant la colonisation avec ses misères, sait aus-

si la rendre aimable et stimuler les courages endormis. Sa conférence est parsemée de formules éclatantes, de raccourcis fulgurants. Il ne prétend pas apporter du neuf, mais, humblement, il vient dire, avec toute l'autorité qu'il a acquise, avec le brio de l'expression qu'il sait y mettre, que la colonisation et l'agriculture sont au premier rang des oeuvres essentielles pour le salut de notre petit peuple, qu'il faut s'emparer du sol fertile de l'Abitibi, qu'il faut diviser les terres des vieilles paroisses, qu'il faut faire plus d'élevage, etc., etc. Ou, comme il dit, il faut "à la grande plus opulente dans un champ moins vaste", ou encore "beaucoup de viande sous beaucoup de poil". En un mot, la maîtresse cause de nos maux c'est la désertion du sol.

M. Minville présente l'abbé "Ménaud"

Le directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, M. Minville, a présenté brièvement le conférencier à cette réunion, qui avait lieu sous le patronage de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

M. Savard, dit-il, est l'auteur prestigieux d'un livre qui s'est classé tout de suite au premier rang de la littérature canadienne: *Ménaud, maître-drapeur*. Il s'est bien identifié à son oeuvre qu'on l'appelle l'abbé Ménaud. Peut-on imaginer une consécration plus expressive de son grand talent de poète et de littérateur? L'abbé Savard, maître-écrivain, est aussi maître-colonisateur. Il s'est mêlé aux colons, il peut en décrire la vie avec des mots de maître et de feu. De l'abbé Savard colonisateur est sorti l'abbé Savard littérateur.

Charlevoix est un pays exigeant, dur, coincé entre le fleuve et les montagnes. Sa population est endurcie à la conquête, conquête du fleuve avec ses pilotes et capitaines, conquête de la terre avec ses cultivateurs et ses forestiers. Cette population a la passion de la terre; elle s'est répandue au Saguenay et au Lac-Saint-Jean; aujourd'hui, son élan de conquête la pousse vers la plaine argileuse de l'Abitibi.

L'abbé Savard, curé de Saint-Philippe de Clermont, paroisse située en arrière de la Maibaie, a pensé qu'il n'était pas mal de rechercher le bien temporel de son petit peuple tout en s'occupant de leur bien spirituel. Il a joint au spirituel le social et le national, en vrai prêtre qu'il est. Depuis plusieurs années déjà, il est l'apôtre de la colonisation, de cette colonisation dont il va nous parler.

M. Savard remercie chaleureusement M. Minville de ses bonnes paroles.

Voici aujourd'hui une première tranche de la conférence de l'abbé Savard sur la colonisation:

L'abbé Félix-Antoine Savard

Dans le désarroi où se trouve la chose économique actuelle, beaucoup de programmes nous offrent très charitablement de tout remettre en train.

Il serait difficile, hardi, de porter sur tant de doctrines nouvelles un jugement qui ressortit à l'avenir. Mais je ne crois pas dévier de la ligne salutaire qui, du premier sillon ouvert il y a trois cents ans, va jusqu'à la dernière motte arable de ce pays, en disant que la colonisation et l'agriculture sont au premier rang des oeuvres essentielles, fondamentales, sans quoi les autres ne viennent pas. Voilà une vérité banale qu'on me pardonnera d'énoncer.

Des anciens l'ont fait bien avant moi qu'on aurait dû écouter, mais les peuples aiment mieux dresser des statues à leurs grands hommes que suivre leurs conseils.

Cette vérité, des contemporains que tout le monde connaît la prêtent aux quatre vents du ciel; mais le malheur est qu'avec toute notre belle instruction, nous subissons une véritable épidémie de faux-Socrates, qui sont, comme dans les nuées d'Aristophane, suspendus confortablement dans leurs corbeilles, invoquant leurs déesses, c'est-à-dire les nuées, devant un peuple trop porté déjà à subtiliser, à bavarder sur des riens, à opposer argument sur argument, à riposter à une sentence par une sentence plus fine.

N'empêche, malgré tout, que cette vérité, savoir, que notre salut est dans le retour à la paysannerie (l'accepte le mot dans son sens le plus large) en est rendue à ce point d'évidence que si vous interrogez un homme de gros bon sens sur la maîtresse cause de tous nos maux, il vous répondra que c'est la désertion du sol!

Personne n'accuse le soleil, ni la pluie, ni la terre.

Nos malheurs viennent encore de ce que nous faisons sans ordre, ni suite, le peu que nous faisons.

Villes trop complaisantes à la paresse

Ne soyons pas surpris de nos misères aussi longtemps que nos chômeurs bayeront aux cornelles dans des villes trop complaisantes à la paresse, aussi longtemps que nous condamnerons l'Etat violent à jouer le rôle des Danaïdes, c'est-à-dire à remplir le tonneau sans

fond du secours direct. Ne nous plaignons plus du triste état de nos affaires. Nous sommes les propres artisans de nos malheurs.

En des temps plus difficiles que les nôtres, nos ancêtres ont voulu vivre et ils ont vécu. S'ils avaient fait comme nous, laissé la proie pour l'ombre et déserté leurs champs, nous n'existerions pas. Je dis ces choses afin qu'au milieu des frayeurs où nous nous débattons, nous ayons au moins cette consolation de savoir que nous n'aurions rien à craindre si nous voulions un jour et pour tout de bon, nous occuper de notre salut, c'est-à-dire, descendre des puges et revenir au gros bon sens, à l'ordre naturel des choses.

Il n'y a pas un affamé, ni un dénué qui ne sache, en ce pays, que s'il voulait s'en donner la peine, il aurait à satiété de quoi se nourrir et se vêtir, lui et ses enfants. Des hommes de bonne et forte volonté ont accompli de grandes choses ici depuis les origines, souvent avec de faibles moyens et malgré des obstacles de tous genres venus, la plupart, du peuple même qu'ils ont voulu sauver.

Cela nous permet d'estimer ce que nous pourrions faire si nous cessions de discuter, si nous voulions nous unir, si nous voulions, avec la volonté d'être conséquents, méditer une bonne fois sur la cause de nos erreurs passées.

Des milliers de jeunes gens...

Il est urgent de réfléchir à ceci, savoir qu'il y a à l'heure actuelle des milliers et des milliers de jeunes gens qui retourneraient au sol, si nous voulions les seconder. 20 qu'il y a dans ce pays, en terres à diviser, en terres à refaire, en terres à défricher, de quoi les établir tous.

Tels sont les faits qu'un homme de cœur doit considérer. Tandis qu'il est temps encore, réfléchissons bien que le salut du peuple ne permet plus les discussions stériles et qu'il faut prendre toutes mesures et faire résoudre tous les sacrifices qu'exige la gravité de notre état.

A des savants, des chiffres, en voici: on a recensé en 1937, 55,167 jeunes célibataires de vingt ans et plus dans les paroisses rurales de cette province; 9,963 jeunes couples sans fermes et qui vivent avec leurs parents; 11,504 familles sans fermes ni emplois stables; 9,284 cultivateurs enlisés jusqu'au cou dans leurs dettes.

Urgence de 85,198 établissements. Ce qui fait, pour nos seules campagnes, un total de 85,198 établissements dont l'urgence est indiscutable.

J'ai dit en second lieu, qu'il y a dans ce pays, en terres à diviser, en terres à refaire, en terres nouvelles à défricher, de quoi établir toute cette jeunesse.

L'inventaire terrier nous autorise à diviser en deux grandes catégories les terres de cette province en puissance de culture: terres libres de la Couronne d'une part; de l'autre un large domaine inutilisé mais utilisable compris dans les biens seigneuriaux, les concessions faites à des compagnies, comprenant aussi des terres sur lesquelles des créanciers ont, malheureusement, des lots sous billets de location à droits périmés, enfin, des terres privées dites à l'abandon.

Ne considérons pour le moment que cette seconde catégorie, je veux dire cet immense domaine en bordure de nos paroisses ou enclavé en elles. Toutes ces terres sont lement sont improductives mais encore font obstacle à tout progrès. Nous ne voulons point faire ici l'impertinent; nous ne voulons censurer personne; nous reconnaissons que des efforts sérieux sont faits pour régler en certains comtés ce problème de libération, dans le Témiscouata, par exemple, mais il me semble qu'une législation énergique est urgente. Le salut public réclame que des lois incorporent, servatis servandis, au domaine libre tout le sol arable de cette province. Le salut public réclame que des sanctions sévères soient portées contre tous ceux qui injustement ou abusivement détournent en stérilité des terres où de nos familles pourraient vivre.

La modification du sol

Messieurs, je ne suis pas un légiste — mais il me semble qu'il y a dans le fait de cet accaparement un grave préjudice porté au bien commun, un abus intolérable, une sorte de mortification du sol de mon pays à laquelle il est grand temps de trouver remède.

Je crois de même qu'on devrait, en certaines paroisses, s'appliquer au problème de la division des terres. Il appartient aux agronomes de cette province de prouver par une pratique, par des expériences prudemment conduites que beaucoup de nos cultivateurs pourraient vivre et plus aisément qu'ils ne le font aujourd'hui sur des terres de moitié moins grandes.

Notre culture y gagnerait, je pense, si elle avait un peu plus le sens vertical. Plus drue et plus haute elle permettrait l'accroissement de notre population rurale, l'élevation du niveau de l'évaluation foncière et du revenu des impôts.

Cette solution de nos problèmes ethnique et financier par la grande plus opulente dans un champ moins vaste a été proposée, il me semble, il y a plusieurs années déjà par Olivier Asselin. Blanchard estime que l'on pourrait ainsi établir 1,000,000 de Canadiens français de plus dans l'est de Québec.

Mais le peuple n'entrera pas de lui-même dans ce que j'appellerai cette "densification profitable". Il faut que nos techniciens l'y conduisent. On a cette idée folle chez le peuple qu'on peut surpeupler les villes sans en étouffer l'économie; on ne réalise pas qu'on peut doubler la population de nos campagnes et doubler notre richesse tout ensemble.

Un héritier sur six garçons...

J'ai toujours été frappé par cette espèce d'incurie familiale qui sévit chez nos cultivateurs. Il y a souvent 5, 6 et 7 grands garçons. Mais un seul héritier probable. Celui-ci est avec le père le seul qui travaille avec intérêt. Les autres domoient bien volontiers le coup de main, comme ils disent; ils songent qu'il est peu d'avenir de se dépenser sur un bien qui doit revenir à l'aîné, — ils regardent par-dessus les clôtures, — ils les sautent au premier adon.

Peut-être, le système préconisé par Blanchard et Asselin et autres économistes, en plus d'orienter nos cultivateurs vers une culture intensive, en plus d'alléger le fardeau des dettes paroissiales aiderait-il à régler le problème de nos jeunes terribles sans issue.

Voilà des choses banales, sans doute, mais je les propose tout franchement et sans phrases à votre attention.

Et, maintenant, aux terres libres de la Couronne.

Un mémoire présenté au conseil des ministres en décembre 1938, expose que dans Matane, Rimouski, la Gaspésie, Témiscouata, le Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, les Cantons de l'Est, le Témiscamingue, il y a lieu de fonder quelques paroisses, une quarantaine peut-être. Le même document nous représente l'Abitibi comme un très vaste territoire aux très vastes possibilités agricoles. On y trouve, paraît-il, place pour 200 paroisses nouvelles.

L'Abitibi, seuil de l'igloo?

Il y a bien des gens et très haut huppés qui, sans en rien connaître, décident que ce pays d'avenir est l'antichambre du pôle nord, un commencement stérile, glacé, sphaigneux de la toundra arctique — comme qui dirait notre marche esquimaude et le seuil de l'igloo.

Messieurs, je n'ai point le droit de poser au savant devant vous. Je ne suis qu'un pauvre petit curé sans autre ambition que d'aider les miens, mais laissez-moi vous dire qu'ayant voulu voir certaines choses de mes propres yeux, je suis scandalisé du nombre de ceux qui parlent sans rien connaître et souvent parlent d'autant plus qu'ils connaissent moins.

La sottise seule se dispense du réel

J'estime que vous qui vous faites un devoir et un honneur d'atteindre la réalité par les chemins de la science, vous avez bien raison de prêcher à tous nos théoriciens dans l'espace que le contact profond et sympathique avec le réel est chose dont la sottise seule peut se dispenser.

Lorsqu'il s'agit de sciences naturelles, je sépare difficilement l'idée de connaissance de certaines images assez prosaïques de boîtes et de boue.

Il y a une sève qui fleurit dans l'idéal, les grandes pensées de cime, les hauts poèmes tout frissonnants dans le haut azur de l'air, mais je prétends que tout cela vient du sol et passe d'abord par nos mains et nos pieds charnels.

J'ai descendu, remonté des rivières...

Je reviens à l'Abitibi. J'y ai fait depuis quelques années, certaines expériences personnelles, assez rudimentaires. J'ai marché dans cette belle glaise attachante de l'Ojibway. Je me rappelle certains jours de découvertes au milieu de mes jeunes, certains jours qui m'ont paru splendides, un peu comme ce fameux sixième et humain de l'écriture; et je me rappelle des figures au milieu de mes jeunes et leur montais combien cette terre était de vie pour ma race, je soufflais moi aussi sur les âmes que j'étais venu implanter.

J'ai descendu, remonté des rivières jusque dans leurs derniers rameaux; patiemment, avec amour, j'ai interrogé la terre, les arbres, les arbustes, j'ai écouté les pulsations du grand cœur végétal; tout cela en pensant au blé, aux miens, à la maison, au clocher, écoutant au fond de cette terre je ne sais quel appel que Dieu et que les grands morts de ce pays y font parfois entendre.

Messieurs, j'ai le droit, j'ai le devoir de vous dire que nous avons dans le Nord, là-bas, un vaste pays d'avenir, une riche et immense plaine par la Providence à notre race accordée.

Et cela, je pense, vaut au moins que nous ne le méprisions pas! (A suivre)

Arrêtée dans un hôpital

Québec, 22 (D.N.C.) — Une jeune fille de 16 ans, demeurant dans le comté de Frontenac, est sous le coup d'un mandat d'arrestation dans un hôpital du district de Beauce, à la suite d'une enquête policière menée par l'agent judiciaire Montclair Gallois, de la Sûreté provinciale, sur les circonstances qui ont amené la mort d'un enfant nouveau-né.

La Société symphonique de Québec

Québec, 22 (D.N.C.) — La Société symphonique de Québec vient d'élire quatre nouveaux membres pour son conseil de direction. Ce sont MM. Jean Mercier, Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province; Jean-Marie Guérard et Émile Caouette. Ces quatre nouveaux directeurs siègeront avec le conseil suivant MM. Raoul Vézina, président; Lionel Vachon, secrétaire; Edgar Pelletier, trésorier; et René Gosselin, directeur.

A Québec

Les arrérages de taxes

Loi pour prolonger le délai de consolidation — Autres bills du gouvernement

Québec, 22 (D.N.C.) — Le gouvernement a fait distribuer hier plusieurs bills.

Bill de M. Bilodeau, ministre des Affaires municipales, pour prolonger le délai de consolidation des arrérages de taxes municipales et scolaires. Il s'agit de prolonger de plus d'une année le délai accordé aux contribuables qui veulent bénéficier de cette loi.

Tout contribuable, dit le bill, peut consolider ses arrérages de taxes avant le 1er décembre 1939. Le bill comporte une clause pour ceux qui voudront se prévaloir des clauses d'ici le 1er décembre prochain. "Lorsque les arrérages de taxes sont consolidés après le 1er septembre 1938, le premier versement annuel devient exigible le 1er avril 1940, et les suivants à la même date chaque année subséquente."

M. Bilodeau présente aussi un bill pour modifier le Code municipal. On y voit que le conseil municipal peut adopter des règlements pour la fermeture des magasins à compter de six heures du soir, ce qui rend le Code municipal, article 403 conforme aux dispositions de la loi 127 S. R. 1925, loi de la fermeture de bonne heure.

On rend obligatoire la signature du maire, en plus de celle du secrétaire-trésorier, sur les chèques et billets promissaires consentis par ces corporations.

M. Onésime Gagnon, ministre des

Mines, de la Chasse et des Pêcheries, présente quatre bills.

Loi modifiant la loi du parc de la montagne Tremblante.

Le présent bill accorde au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir d'adopter des règlements pour l'administration et l'amélioration du parc de la montagne Tremblante et la location de terrains pour construction de travaux et édifices destinés à accommoder les visiteurs; il supprime, en outre, le droit qu'avait le ministre des Mines et des Pêcheries de concéder gratuitement des terrains pour la construction d'un sanatorium.

Loi modifiant la loi du parc national du mont Orford.

Le présent bill étend les pouvoirs du gouvernement aux fins d'acquiescer, par achat de gré à gré, par voie d'expropriation ou échange, les terrains nécessaires à l'établissement du parc national du mont Orford.

Il permet, en outre, l'adoption de règlements relatifs à la location de terrains et édifices destinés à la pratique des sports et à l'accommodation des visiteurs.

Loi modifiant la loi de la chasse.

Le présent bill a pour objet de prohiber, durant une certaine époque, le transport de l'original et du chevreuil par aéroplane tel que défendu dans le cas de tout autre véhicule.

Loi modifiant la loi concernant la mise en conserve du poisson et d'autres produits de la mer.

Les modifications apportées ont pour objet de faire appliquer la loi non seulement à la mise en conserve mais aussi à la préparation du poisson et autres produits de la mer.

Mort du sénateur Spence

Toronto, 22 (CP) — M. James Houston Spence, C.R., de Toronto, nommé sénateur en 1928, est décédé à l'âge de 71 ans.

La mort du sénateur Houston crée une neuvième vacance au Sénat, où les libéraux ne sont plus que 33. Il y a cinq vacances dans la province de Québec, deux en Ontario, une au Manitoba et une en Alberta.

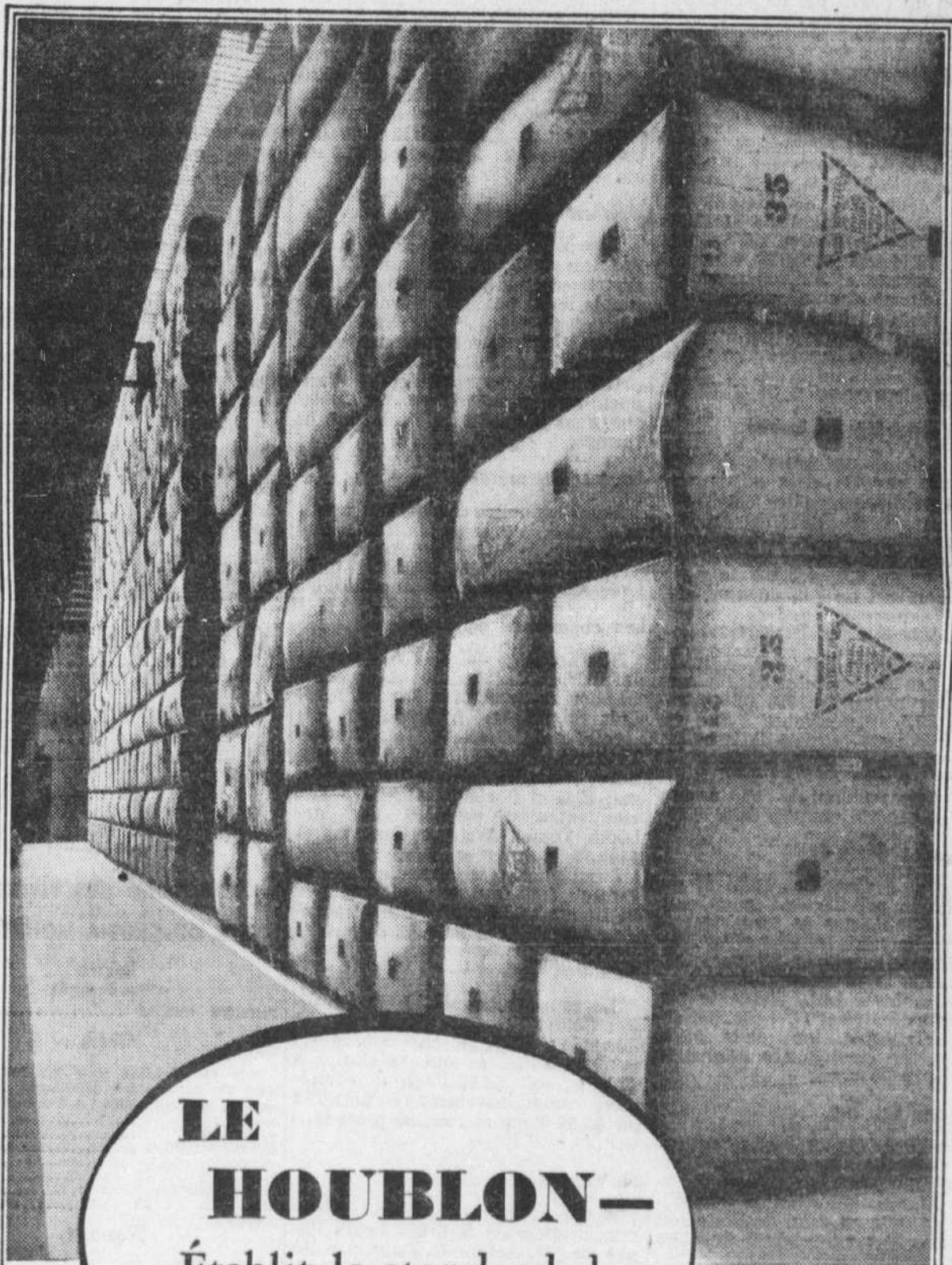
Au port de Montréal

M. Edouard Fournier nommé secrétaire-adjoint en remplacement de feu M. Casey

Ottawa, 22 — La Commission des ports nationaux annonce la nomination de M. Edouard Fournier au poste de secrétaire adjoint du port de Montréal. M. Fournier succède à M. T. Casey.

Né à St-Aubert de l'Islet en 1901, le nouveau secrétaire adjoint fit ses études primaires et commerciales dans le comté de Beauce. Puis il étudia au collège classique de Terrebonne. Il habita Montréal depuis 1922. Pendant quelques années, il fut secrétaire de feu le Dr J.-P. Gauthier. Plus tard, il fut caissier et comptable en chef de la maison Garneau et Ostigny, courtiers de la Bourse de Montréal. En 1931, M. G.-J. Arcand, ministre provincial du Travail, le choisit comme son secrétaire particulier. Depuis novembre 1936, il remplissait la fonction de secrétaire particulier de M. Cardin, ministre des Travaux publics dans le cabinet King.

Pommade
Antiseptique
RAMEAU
Contre les affections de la peau.



LE HOUBLON—
Établit le standard du goût et de la saveur!

Une rue de l'énorme entrepôt d'houblon dans la Brasserie Dow.

LES brasseurs Dow jouissent d'une réputation enviable pour leur habileté et leur expérience dans le mélange du houblon, et leur savoir est un des nombreux facteurs qui contribuent à la renommée de la DOW Old Stock.

La saveur délicieuse de la DOW Old Stock en fait plus qu'un simple breuvage agréable... vous constaterez en la goûtant qu'elle provient d'un brassage de premier ordre, d'ingrédients de haute qualité, d'une brasserie propre et efficiente.

Sa qualité demeure toujours la même et sa saveur toujours rafraîchissante. Voilà pourquoi tant de milliers de gens adoptent la DOW — "La Bière de Bon Goût".

Commandez-en une caisse ou un carton chez votre épicerie aujourd'hui!

Bièrè
Dow
Old Stock
LA BIÈRE DE BON GOÛT



Jos dit: — Un mélange de houblon bien fait est le secret de la saveur de la Bière DOW Old Stock.

Soulagez La Douleur

du rhumatisme, de la névrite ou de la névralgie en vitesse!

PRENEZ, TOUT SIMPLEMENT, DE L'ASPIRINE—SELON LE MODE D'EMPLOI FACILE EXPLIQUÉ CI-DESSOUS:



1. Dès les premiers signes d'une douleur rhumatismale ou d'une névrite, prenez 2 à 4 comprimés d'Aspirine presque immédiatement, avec un grand verre d'eau.

Essayez l'Aspirine de la façon expliquée ci-haut pour soulager promptement les douleurs du rhumatisme ou de la névrite. Partout, on affirme que ses résultats sont remarquables. Et les comprimés d'Aspirine sont économiques, parce qu'ils rendent superflu l'achat d'analgésiques coûteux.

Si cette méthode ne réussit pas, voyez votre médecin. Il trouvera la cause du mal et y mettra bon ordre. Profitez de cette entrevue pour lui demander ce qu'il pense de l'Aspirine comme moyen de soulager ces douleurs. Nous croyons qu'il vous répondra qu'une personne normale de sauffrait recourir à un médicament plus efficace et plus sûr.

Fabriquée au Canada
Exigez la Marque
ASPIRIN
MARQUE DÉPOSÉE

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Advertising Publications Reg'd, 265 est, rue Vitré, Elmer W. Ferguson, Gerald Taylor.

General Supply Co., Jack Freedman, Securities Deposit & Transfer Co., 60 ouest, rue St-Jacques, Laurent Fautoux.

Canadian Staple Fibre Co., 980, rue St-Antoine, Edward Volkmar.

Central Outfitting Co., 3678, rue St-Laurent, Harry Weiser, Leo Cytynbaum.

Garage Verville, 2034 rue Harbour, Maurice Verville.

Alliance Press, 69 ouest, rue Ste-Catherine, Ben Spiegelman.

Scaled Bag Coal Co. Reg'd, 800 rue Versailles, Dame Ernestine Hayes.

Glow-Lite Co., 2118, rue Bleury, Joseph Hibrick.

Seguin Smallware Reg'd, 409 est, rue Notre-Dame, Jos. Emile Seguin.

Platinum Guild, 660 ouest, rue Ste-Catherine, Harry M. Epstein, John E. Creates.

AUX DOMINION STORES



M. Howard J. Moffatt, qui vient d'être nommé assistant du président.



M. Charles P. Coutts, qui vient d'être nommé directeur du département de la publicité.

charge des ventes d'acier à la Dominion Steel and Coal Corporation, a été appelé à faire partie du conseil d'administration.

B. F. Goodrich Co.

New-York (P.A.). — La B. F. Goodrich Co., dans un rapport préliminaire, rapporte un profit net consolidé pour 1938 de \$2,240,119 après toutes les charges, équivalent à 14 cents par action ordinaire. Ceci se compare avec une perte nette de \$878,580 en 1937.

Stock de blé

Le blé canadien en magasin la semaine terminée le 19 février s'élevait à 151,632,711 boisseaux, contre 154,173,230 la semaine précédente et 48,878,544 la semaine correspondante l'an dernier. La quantité de blé canadien aux Etats-Unis est de 4,694,000 boisseaux comparativement à 5,459,000 la semaine précédente et 2,118,000 il y a un an.

Universal Pictures

New-York (P.C.). — L'Universal Pictures Co., et ses subsidiaries rapportent pour l'année fiscale terminée le 29 octobre dernier une perte nette de \$591,178 après toutes les charges, comparativement à une perte de \$1,084,998 l'année précédente. La compagnie a rapporté une augmentation de \$2,000,000 dans les revenus bruts durant l'année.

Le prix des métaux

Voici les cours des métaux pratiqués f.a.b. Montréal les 100 livres en lots de 5 tonnes; cuivre électrolytique, 1.40; étain, 48.15; plomb, 4.45; zinc, 4.30; antimoine, 15.00.

Les obligations de Sherbrooke

Sherbrooke — Les obligations de Sherbrooke continuent de commander un haut prix sur les marchés financiers. Le président du Comité des finances, M. Eugène Thiault, annonce que les obligations de Sherbrooke échanten en mai 1944 et portant intérêt à 5 p.c. viennent d'être achetées par McLeod, Young, Weir & Company à \$107.75 et intérêts courus et que les obligations échanten le 1er novembre 1948 ont été achetées par la Dominion Securities Corporation à \$110.78 et intérêts courus.

Hamilton Cotton

Le rapport annuel de la Hamilton Cotton Co. Ltd., en date du 31 décembre 1938 indique une baisse dans le bénéfice, qui se chiffre à \$70,688, soit \$3.83 l'action privilégiée, comparativement à \$111,779 ou \$5.98 l'action l'année précédente.

Nouveau vice-président

A la réunion du conseil d'administration de la Great Lakes Paper Co., M. Arthur D. Cobban a été nommé vice-président pour succéder à feu M. E. G. Long.

Bourse de Montréal

(Compilation de la maison L.-J. FORGET & CIE, 471, rue St-François-Xavier, Montréal.)

(Compilation of 18 months.)				
L.-G. BAUBIEN & CIE.				
Valeurs	Ouv	Haut	Bas	Ferm.
Bathurst "A"	172 1/2	173 1/2	172 1/2	173 1/2
Can. Telephone	8 1/2	8 3/4	8 1/2	8 3/4
Brazilian	8 1/2	8 3/4	8 1/2	8 3/4
B.C. Power "A"	2 1/2	2 3/4	2 1/2	2 3/4
Bldg Prod.	16 1/2	16 3/4	16 1/2	16 3/4
Can. Cement	7 1/2	7 3/4	7 1/2	7 3/4
Can. Cement pr.	9 1/4	9 3/4	9 1/4	9 3/4
Can. Steamsh. pr.	36 1/2	36 3/4	36 1/2	36 3/4
Can. Bricks	14 1/2	14 3/4	14 1/2	14 3/4
Can. Car & F.	14 1/2	14 3/4	14 1/2	14 3/4
C. Car & Fd. pr.	31 1/2	31 3/4	31 1/2	31 3/4
Can. Pacific	13 1/2	13 3/4	13 1/2	13 3/4
Can. Pacifc	5 1/2	5 3/4	5 1/2	5 3/4
Can. Smelters	55 1/2	55 3/4	55 1/2	55 3/4
Dist. Seacran	18 1/2	18 3/4	18 1/2	18 3/4
Dom. Coal. pr.	34 1/2	34 3/4	34 1/2	34 3/4
Dm. Coal. pr.	17 1/2	17 3/4	17 1/2	17 3/4
D. Steel & C. "B"	9 1/2	9 3/4	9 1/2	9 3/4
Hollinger Coal	59 1/2	59 3/4	59 1/2	59 3/4
Gatineau Power	13 1/2	13 3/4	13 1/2	13 3/4
Gatineau Pow. pr.	62 1/2	62 3/4	62 1/2	62 3/4
Gen. Steel Bridge	5 1/2	5 3/4	5 1/2	5 3/4
Gyo. Limb. & Co.	5 1/2	5 3/4	5 1/2	5 3/4
H. Smith	12 1/2	12 3/4	12 1/2	12 3/4
Hamilton	12 1/2	12 3/4	12 1/2	12 3/4
Hollinger Coal	14 1/2	14 3/4	14 1/2	14 3/4
Hudson Bay Min'g	33 1/2	33 3/4	33 1/2	33 3/4
Imperial Oil	15 1/2	15 3/4	15 1/2	15 3/4
Int. Nickel	31 1/2	31 3/4	31 1/2	31 3/4
Int. Pet.	26 1/2	26 3/4	26 1/2	26 3/4
Mont. Power	30 1/2	30 3/4	30 1/2	30 3/4
Mont. Pow. Deb.	75 1/2	75 3/4	75 1/2	75 3/4
Mont. Power	71 1/2	71 3/4	71 1/2	71 3/4

LA VIE SPORTIVE

Les Rangers ont eu raison du Detroit

New-York, 22. — Malgré l'avance prise au début de la joute par les Ailes Rouges de Detroit, l'avantage qui fut cependant de courte durée, les Rangers de New-York n'eurent aucune difficulté à mater les hommes du gérant Jack Adams hier soir dans une joute des séries de la Ligue Nationale, disputée au Madison Square Garden en présence d'environ dix mille personnes, car les locaux se lancèrent sérieusement à l'attaque après que le premier point fut enregistré par Liscombe et ils parvinrent à terminer la partie par un résultat final de 7 à 3, ce qui laisse Detroit en cinquième position.

Tiny Thompson s'est infligé une grave blessure à l'oeil gauche et il se retira à la troisième période. Alors qu'il ne restait que quatre minutes à jouer Thompson fut atteint par la rondelle qui avait été lancée avec force par Mac Colville et il était tout ensanglanté lorsqu'il sortit de la glace. Il a fallu cinq points de suture pour fermer la blessure. Chuck Conacher le remplaça dans les buts sans avoir même mis de jambières. Mais les Rangers se replièrent sur la défensive et il ne fut pas d'arrêt à faire.

Clint Smith et Phil Watson ont enregistré chacun deux points pour les Rangers et Babe Pratt, Neil Colville ainsi que Cecil Dillon comptèrent les autres. Lynn Patrick a obtenu trois assistances.

Les Ailes Rouges ont joué une meilleure partie que le score peut l'indiquer. Ils ont donné du fil à retordre à la défense des Rangers. Ils ont compté un point à chaque période. Les comptes furent Carl Liscombe, Pete Kelly et Ebbie Goodfellow.

Alignement des équipes:

Detroit. — Buts, Thompson; défenses, Goodfellow et Bowman; centre, Giesbrecht; ailes, Wares et Lewis. Subs.: Young, Barry, Howe, Liscombe, Kilmer, Motter, Stewart, Conacher et Kelly.

Rangers. — Buts, Kerr; défenses, Heller et Pratt; centre, Smith; ailes, Dillon et L. Patrick, Subs.: Shibley, M. Colville, N. Colville, Watson, Hextall, Hiller, M. Patrick et Molyneux.

Arbitres: Ion et Stevenson.

Première période

1-Detroit, Liscombe 9.46

2-Rangers, Pratt 13.22

3-Rangers, N. Colville 14.04

4-Rangers, Smith 17.55

Punitions: Goodfellow, Molyneux.

Deuxième période

5-Rangers, Dillon 5.11

6-Rangers, Watson 8.24

7-Detroit, Kelly 15.29

8-Rangers, Smith 16.44

9-Rangers, Watson 17.29

Aucune punition.

Troisième période

10-Detroit, Goodfellow 14.05

Punitions: Bowman et Hiller.

Grand succès de la fête sportive de Dupuis Frères

Malgré la tempête de dimanche

soir dernier, il y avait une assistance

nombreuse à l'Aréna de St-Laurent.

Arrivé à l'intérieur on

observait vite les intempéries du

dehors, car le spectacle était grandiose

et varié: Jules César et son

cortège; le roi et la reine de la fête

et leur suite de seigneurs en

peruque; Blanche Neige et les sept

nains; Ferdinand le taureau, les

apôtres de la paix, voilà quelques-

uns des tableaux qui furent les

plus applaudis. Les costumes gais

et originaux, les courses de toutes

sortes, les parties de goulottes

attirèrent les spectateurs intéressés

au plus haut degré.

La partie de hockey entre les

Sages de la ligue Dépression et les

Montagnards de Dupuis Frères fut

des plus contestées. Score: Monta-

gnards 8, Sages 2. L'enjeu de cette

partie était la coupe Lalonde, don-

née par M. Paul Lalonde, prési-

dent de la Photographie Nationale.

Le trophée fut remis aux vainqueurs

par M. Albert Dupuis, président de

la maison Dupuis Frères.

Il y avait 28 prix de présence et

un grand nombre de prix spé-

ciaux. L'organisateur, M. J. E. Bou-

cher, surintendant des magasins

Dupuis, était secondé par un comi-

té actif et enthousiaste, et le pro-

gramme très chargé se déroula avec

la précision d'un horloge.

Arizmandi contre Lou Ambers

New-York, 22. — Baby Arizman-

di est un vaillant petit boxeur qui

n'a pas peur de faire face à qui

que ce soit, mais aujourd'hui il en

est venu à la conclusion que la

Commission athlétique de New-

York constitue le plus dur de tous

les problèmes.

Le "Baby", un petit Mexicain qui

est devenu boxeur après avoir souf-

fert de paralysie infantile, rencon-

tre Lou Ambers, dans un combat

de 12 rounds, vendredi soir, à Ma-

dison Square Garden. Le gérant

étaient d'avis qu'une vic-

toire signifierait une chance de ren-

contrer Henry Armstrong, cham-

pion du monde de la catégorie

poids-léger. Mais ils se sont trom-

pés et même si Arizmandi l'empor-

te vendredi il ne pourra pas réali-

ser son rêve.

"Vous avez signé une entente

pour un combat de 12 rounds et à

une pesanté de 140 livres", a dit

le général John J. Phelan, prési-

dent de la Commission. "Comment

la Commission ne reconnaît pas de

combat entre ceux de 15 livres

et ceux de 135 livres, nous ne

pouvons pas nous rendre à votre

demande".

Le Chicago est écrasé par Boston

Boston, 22. — Les Bruins ont aidé la cause des Canadiens hier soir alors que les hommes du gérant Arthur Ross, en présence de 14,000 personnes, ont vaincu les Eperviers Noirs de Chicago par un résultat de 8 à 2 et par cette victoire le club local a pu conserver son avantage de dix points sur les Rangers dans la course au championnat de la Ligue Nationale de Hockey.

Comme le résultat l'indique le Boston s'est révélé bien supérieur à son adversaire car les hommes du major McLoughlin ne furent jamais de taille à tenir tête à leurs adversaires hier soir.

Roy Conacher, le plus jeune de la famille, s'est tout particulièrement distingué dans cette joute car cette recrue a mis quatre points au crédit de son club et a fort contribué à l'échec des Eperviers Noirs.

Les Bruins ne perdirent pas de temps et à la première période ils enregistrèrent quatre points. Conacher compta son premier et ensuite Hollett, Bauer et Clapper déjouèrent Karakas. Au deuxième engage-

ment Conacher compta deux fois

pendant que Dumart enregistra

un but. A la fin de la période Ma-

son compta le premier point des

visiteurs. Au dernier engagement

Conacher enregistra son quatrième

but et Dahlstrom compta le deuxi-

ème des visiteurs.

Bill Cowley fut aussi en évidence

en obtenant trois assistances:

Alignement des équipes:

Chicago. — Buts, Karakas; défenses,

Wiebe et Seibert; centre, Thoms;

ailes, Shill et March. Subs., Mackenzie,

Cooper, Blinco, Robin-

son, Northcott, Mason, Desilets,

Dahlstrom et Gotsell.

Boston. — Buts, Brimsek; défenses,

Shore et Portland; centre, Cowley;

ailes, Conacher et Hill. Subs.: Clapper,

Hollett, Crawford, Bauer,

Schmidt, Dumart, Sands, Gelliffe,

Weiland et Pettinger.

Arbitres: Clarence Campbell et

Bill Cleary.

Première période

1-Boston, Conacher 6.58

2-Boston, Hollett 11.03

3-Boston, Bauer 17.21

4-Boston, Clapper 18.01

Punitions: Cooper et Hollett.

Deuxième période

5-Boston, Conacher 2.15

6-Boston, Dumart 5.51

7-Boston, Conacher 18.01

8-Chicago, Mason 19.09

Aucune punition.

Troisième période

9-Boston, Conacher 11.37

10-Chicago, Dahlstrom 13.11

Club Ski-To

Dimanche dernier, le 19 février,

le club Ski-To se rendait à Raw-

dou par train spécial du C. N. Au

départ, plus de 300 excursionnistes

accompagnèrent le club. L'ex-

cursion fut des mieux réussies. La

température idéale toute la journée,

rendait les skieurs exubérants de

joie et de plaisir. Vers le milieu de

l'après-midi, cependant, une forte

tempête de neige empêcha les courses

"downhill et slalom", qui de-

vaient avoir lieu. Mais vers 4 h. 30

le temps s'éclaircit et permit aux

skieurs de faire plusieurs fois le

tour des pistes de fonds des bos-

quets de plus de la ville. Au retour,

on le sait, une violente tempête re-

tarde le train pendant 17 heures.

Le club Ski-To a des remerciements

à l'adresse de MM. Elliott, Trudeau

et Tanguay, du service des voya-

geurs du C. N., pour le tour de force

qu'ils ont réalisé en donnant à

manger à tout le monde. Le club

Ski-To tient aussi à remercier les

autorités du village de Saint-Jac-

ques et ses habitants, pour la

prompte assistance qu'ils apportèrent

au train bloqué par la tempête

de dimanche. Le club tient aussi

à remercier chaleureusement tous

les passagers pour le bon esprit qu'ils

ont montré pendant tout ce contre-

temps. Enfin, un cordial merci à

tous ceux qui directement ou non

ont contribué à faire passer ce dur

moment dans la meilleure entente

possible. Le club Ski-To tient à

avertir ses membres que leur pro-

chaine réunion se tiendra comme

toujours au Manoir des Oliviers, le

2 mars prochain.

Harvard a raison des Carabins, 7-5

L'Université Harvard a fait un

autre pas vers le championnat de

la section américaine de la Ligue

Intercollegiale internationale en

battant les Carabins de l'Université

de Montréal, 7-5, hier soir, au For-

um, devant une faible assistance.

Harvard rencontrera McGill ce soir

dans un autre match régulier du

même circuit.

Patrick et Harding ont été les

vedettes de la victoire, chacun

comptant deux fois. Harvard a dû

exécuter un ralliement à la deuxi-

ème période, après avoir vu les Ca-

rabins compter trois fois pour sa-

monter un déficit 4-2 et prendre

une avance d'un but.

Hulse, Eaton et Jameson ont

compté les autres buts de Harvard,

tandis que Genier a obtenu deux

points des Carabins, et Mi-

gnauld, Martin et Leboeuf, un cha-

cun.

Première période

1-Harvard, Harding 5.55

2-U. de M., Migneault 7.24

3-Harvard, Patrick 12.01

4-Harvard, Patrick 16.35

5-Harvard, Hulse 17.14

6-U. de M., Genier 19.38

Punitions: Houghton, Jameson et

Genier.

Deuxième période

7-U. de M., Martin 1.21

8-U. de M., Genier 2.54

9-U. de M., Leboeuf 3.20

10-Harvard, Eaton 4.11

11-Harvard, Harding 9.11

12-Harvard, Jameson 12.33

Punitions: Migneault 2, Harding

et Houghton 2.

Troisième période

Aucun point.

Punitions: Houghton, Pouliot,

Willetts, Genier et Derome.

Sept mises hors de combat au C. P. R.

La deuxième séance des Golden Gloves a eu lieu hier soir au gymnase du C.P.R. A.A.A. à Rosemont, alors que vingt combats devaient être à l'affiche mais en réalité seize seulement furent disputés, car quatre pugilistes négligèrent de répondre à l'appel et perdirent par défaut.

Les mises hors de combat furent fréquentes hier soir dans cette 2e élimination, car pas moins de sept combats se terminèrent par le K.O., tandis que les autres furent gagnés par la décision des juges.

La meilleure rencontre au programme a été sans contredit celle qui mettait aux prises Armand Gauthier, du club Crescent, et Mac-Bowen, du Central A.C. Le jeune Gauthier s'est finalement vu décerner la décision des juges après un combat furieusement disputé. Ce combat était disputé dans la division des poids-plume.

Dans le match principal au programme, Freddie Chandler, du Central A.C. a remporté la victoire sur Duncan Galloway, solide porte-coueurs du C.P.R. A.A.A.

100 lbs: Leveir, Crescent, gagne

par décision contre N. Scotch, Uni-

versité.

100 lbs: Cardwell, Central, K.O.

F. Léveir, Champêtre, 2 rdes.

108 lbs: J. Jones, Crescent, K.O.

technique à la 1ère ronde sur Cul-

lian, Champêtre.

112 lbs: B. Schwartz, Univ., K.O.

à la 1ère ronde sur R. Proulx, du

Champêtre.

112 lbs: M. Madden, Univ., K.O.

technique à la 1ère ronde sur Am-

pleman, Montcalm.

Le bill Lacroix pour empêcher la propagande communiste par la poste

M. Ernest Lapointe refuse d'endosser ce projet de loi — Le ministre de la Justice prétend que le bill est inutile parce que le ministre des Postes possède déjà tous les pouvoirs nécessaires — Mais s'en sert-il?

M. Lapointe impute à M. Duplessis la responsabilité des poursuites contre les Canadiens de la province de Québec qui ont combattu en Espagne

Ottawa, 22. — Le gouvernement fédéral, par la bouche du ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a refusé d'endosser un projet de loi présenté par M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, projet de loi ayant pour objet d'augmenter les pouvoirs du ministre des Postes de faire des règlements en vue de «prohiber et empêcher l'expédition de quelque journal, périodique, brochure, circulaire, document ou écrit que ce soit, préconisant, propagant ou tendant à propager le communisme». M. Lacroix a présenté son projet de loi en deuxième lecture hier soir, de 6 à 8 heures. Trois orateurs seulement ont pris la parole: M. Wilfrid Lacroix, qui a parlé en français; M. T. L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, et M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice. M. Lapointe a prétendu que le bill est inutile parce que le ministre des Postes possède déjà tous les pouvoirs nécessaires. (A cela l'on peut répondre que le ministre n'a pas l'air de posséder ces pouvoirs, puisqu'il ne s'en sert pas.)

Texte du bill Lacroix

Voici le texte du bill de M. Lacroix:

Loi modifiant la Loi des Postes

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Est modifié l'alinéa d) du premier paragraphe de l'article sept de la Loi des Postes, chapitre cent soixante et un des Statuts révisés du Canada, 1927, par l'addition de ce qui suit, à la fin dudit alinéa: "et pour prohiber et empêcher l'expédition de quelque journal, périodique, brochure, circulaire, document ou écrit que ce soit préconisant, propagant ou tendant à propager le communisme et, pour plus de certitude mais sans toutefois restreindre la portée générale de l'expression "communisme" susdite, préconisant, propagant ou tendant à propager les doctrines ou axiomes de la IIIe Internationale communiste, du parti communiste au Canada, qui est une section de l'Internationale communiste, ou de tout groupe ou organisation ayant des fins et des buts professés de même nature."

Notes explicatives

1. Le premier paragraphe de l'article sept énumère les pouvoirs du ministre des Postes. L'alinéa d) prescrit qu'il peut faire des règlements concernant les objets transmissibles. Les deux premières lignes de l'article 7 et l'alinéa d) dudit paragraphe se lisent actuellement comme suit:

"7. Le ministre des Postes peut, sauf les dispositions de la présente loi,

d) Faire des règlements pour déterminer ce qui doit ou ne doit pas être réputé objet transmissible, pour les fins de la présente loi, et pour établir une limitation raisonnable du poids et de la dimension des lettres, paquets et autres objets expédiés par la poste, et pour prohiber et empêcher l'expédition d'objets explosibles, dangereux, introduits sans contrebande ou non admissibles, et de publications, imprimées ou photographies obscènes ou immorales, ou de cartes postales obscènes ou immorales, ou de lettres ou de cartes postales à l'extérieur desquelles il est imprimé, estampé ou écrit quelques mots ou devises qui, de l'avis du ministre des Postes, tendent à avoir un effet dommageable sur la position commerciale ou sociale des personnes auxquelles elles sont adressées; et pour faire marquer sur l'enveloppe des lettres, circulaires ou autres objets transmissibles soupçonnés de se rapporter à des loteries illégales, prétendus concerts à cadeaux ou autres semblables entreprises illégales, promettant des prix ou concernant des projets conçus et formés pour leururr ou tromper le public dans le but d'obtenir de l'argent sous de fausses représentations, que ces lettres, circulaires ou autres objets transmissibles soient émis situés au Canada ou hors du Canada, un avertissement qu'ils sont suspects d'avoir un caractère de fraude, et pour renvoyer à leurs expéditeurs ces lettres, circulaires ou autres objets transmissibles;"

La présente modification a pour objet d'augmenter les pouvoirs du ministre des Postes de faire des règlements. Actuellement, le ministre des Postes peut prohiber l'expédition de publications obscènes ou immorales. Le présent bill a pour objet de lui accorder aussi le pouvoir de prohiber et d'empêcher l'expédition d'écrits communistes. L'alinéa p) dudit paragraphe premier dispose que le ministre des Postes peut "autoriser, avec l'approbation du gouverneur en son conseil, l'imposition de peines pécuniaires, d'un plus ou d'un moins de dollars pour chaque contravention contre ceux qui contreviennent à quelque règlement susdit, qu'il soient ou non fonctionnaires des Postes", et le paragraphe 2 de l'article 7 prescrit que "tout règlement de cette nature a force d'exécution comme s'il faisait partie de la présente loi".

Le discours de M. Lacroix

M. Wilfrid Lacroix avait proposé l'adoption en deuxième lecture de son bill, à son point de vue, le communisme et de faire comprendre aux députés "combien il est important pour notre pays d'empêcher la circulation d'une propagande contraire au maintien de nos meilleures traditions et au caractère chrétien de notre pays". Le communisme est avant tout, a-t-il dit, un système philosophique basé sur le matérialisme. M. Lacroix a fait cette thèse en s'appuyant sur des déclarations de communistes et sur l'expérience de la Russie soviétique. "Il faut empêcher que le communisme s'enseigne chez nous, a déclaré M. Lacroix. C'est le but de mon projet de loi. Je crois que le dépistage peut se faire facilement en utilisant le bureau des lettres au rebout du ministère des Postes. Tous les journaux communistes sont publiés à Toronto et sont expédiés dans la province de Québec. Ils sont adressés gratuitement aux membres des unions ouvrières. On prend, dans les bottins, la liste des membres des unions ouvrières et quand les adresses sont changées, ces journaux sont renvoyés au département des lettres au rebout. Le dépistage peut donc se faire facilement dans ce département et cela sans frais supplémentaires pour le ministère des Postes."

M. Church

M. T. L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, s'est objecté au principe même du bill sous prétexte qu'il intervient dans l'exercice de la liberté de l'individu. D'autres doctrines dangereuses, autres que le communisme, circulent au pays. Il y a une propagande qui se répand en Canada critiquant les hommes publics britanniques et la politique du gouvernement anglais. Que le ministre des Postes arrête tout d'abord la circulation au pays de certains journaux américains et qu'il s'occupe aussi des discours qui sont prononcés aux postes de radio américains! Les conditions sociales et économiques sont loin d'être encourageantes au Canada. Il est du devoir du gouvernement de trouver des solutions aux problèmes qui assaillent la population. Les mauvaises conditions sement le désespoir et le communisme. Que le gouvernement corrige la situation présente et il ne restera pas 100 communistes au pays, a dit M. Church. Et il n'était pas loin d'avoir raison.

M. Lapointe

Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a déclaré qu'il y a toute une littérature répréhensible, autre que la doctrine communiste, qui circule au pays.

Les règlements actuels du ministère des Postes sont amplement suffisants pour contrôler la propagande dangereuse, qu'elle soit communiste ou autre. Il n'y a pas lieu d'accepter l'amendement proposé par M. Lacroix puisque les règlements actuels défendent d'utiliser les postes canadiens pour répandre toute propagande subversive et toute doctrine tendant à renverser le gouvernement par la violence. M. Lapointe doutait que les députés fussent prêts à donner au ministre des Postes les pouvoirs que lui conférerait le bill de M. Lacroix, c'est-à-dire "le pouvoir d'ouvrir les lettres sous prétexte qu'elles peuvent contenir de la littérature répréhensible et dangereuse". Le ministre de la Justice a cité plusieurs règlements du ministère des Postes pour prouver que le ministre a déjà les pouvoirs qu'on veut lui donner et que, par conséquent, le bill Lacroix est inutile et superflu. De plus le bill Lacroix se limite à une seule doctrine dangereuse, alors qu'il y en a d'autres tout aussi condamnables.

Réponse à M. Duplessis

Avant de terminer son discours sur le bill lui-même, M. Lapointe a tenu à répondre à certaines accusations portées par M. Maurice Duplessis. Le premier ministre de la province de Québec a accusé le ministre de la Justice d'avoir émis des passeports aux communistes qui ont quitté le Canada pour aller combattre en Espagne. Or le gouvernement canadien a défendu d'émettre des passeports aux Canadiens qui désiraient se rendre en Espagne ou dans n'importe quelle possession espagnole. Il était dit spécifiquement sur les 20,000 passeports émis annuellement qu'ils n'étaient pas valides en Espagne et en territoire espagnol. De plus, une loi a été passée qui défendait aux Canadiens de combattre en Espagne. Cette offense est prévue par le code criminel. Il appartient par conséquent aux procureurs généraux des provinces d'intenter des poursuites dans chaque cas qui a été porté à leur connaissance. Comme M. Duplessis est procureur de la province, M. Lapointe s'est trouvé à lui imputer la responsabilité des poursuites contre les Canadiens, résidents dans la province de Québec, qui ont combattu en Espagne.

L. R.

L'assurance sur les automobiles

Augmentation d'environ 9 p.c. sur le tarif, à dater du 28 février

En raison du nombre croissant des accidents, la Canadian Underwriters' Association annonce qu'elle devra augmenter d'environ 9 p.c. le tarif d'assurance automobile dans la Province de Québec, à partir du 28 février.

Le gérant général du syndicat, M. A. Leslie Ham, nous dit que la moyenne des accidents est 2 fois plus élevée dans la Province de Québec que dans l'ensemble du pays. Alors que, pour tout le Canada, on estime que 20 voitures sur 1000 ont causé des accidents corporels durant les cinq dernières années, les chiffres pour la province de Québec et pour Montréal sont respectivement de 38 et de 40. Il y a la même disproportion pour les dommages matériels aux tiers, selon M. Ham. Ainsi, la dernière moyenne quinquennale pour tout le Canada est de 115 voitures par 1000, tandis que celle de la province de Québec atteint 208 et celle de Montréal, 230.

M. Ham souligne également que les indemnités versées aux voyageurs à titre gratuit atteignent \$6,00 par voiture dans Québec. Ailleurs, les voyageurs ont soit un recours restreint contre l'automobiliste, soit aucun droit.

Tout en ne blâmant ni les conducteurs, ni le public en général pour ces résultats, M. Ham dit, en conclusion, qu'avec la collaboration des conducteurs d'automobiles, on pourrait améliorer la situation. Pour diminuer le coût de l'assurance, il faudrait cependant avoir des routes mieux entretenues et de meilleures routes et s'intéresser davantage aux lois dites de responsabilité financière.

Le prix minimum du blé

Regina, 21 (A.P.). — L'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté hier par un vote de 33 à 9 une motion du gouvernement demandant que le gouvernement fédéral continue de garantir un prix minimum au producteur de blé. Un amendement de la C. C. F. à l'effet de fixer ce minimum à 80 sous le boisseau a été rejeté. Plusieurs députés de l'opposition ont déclaré que l'agriculture de l'Ouest dégèrerait en paysannerie si le producteur de blé n'était pas assuré de ce minimum.

Retraite fermée

Les instituteurs qui commencent la retraite fermée vendredi après-midi, à la Villa Saint-Martin ou à la Maison du Christ-Roi de Châteauguay, sont priés de se rendre au Plateau, rue Calixa-Lavallée pour 1 h. 30.

La démission de M. Murdoch aux Chemins de fer nationaux

OTTAWA, 23. (D.N.C.) — Le ministre du Transport, M. C.-D. Howe, a annoncé hier après-midi aux Communes que M. James-Y. Murdoch, de Toronto, a démissionné comme directeur des Chemins de fer nationaux, parce qu'il ne s'entendait pas avec les autres directeurs du réseau au sujet de la réélection de M. S.-J. Hungerford comme président. A une réunion des autres directeurs lundi, la nomination de M. Hungerford a été unanimement recommandée. M. Howe a déposé la correspondance qu'il avait échangée avec M. Murdoch à ce propos. M. Murdoch s'opposait à la nomination de M. Hungerford sous prétexte que celui-ci n'avait pas assez d'initiative, qu'il ne répondait pas assez aux attaques dont le réseau national était l'objet et qu'il ne donnait pas au chemin de fer une direction suffisamment ferme.

A l'Assemblée législative

Pour les nouvelles écoles d'agriculture

Québec, 22. — A l'ouverture de la séance, de la Chambre, hier après-midi, M. Duplessis présente un rapport du comité des bills publics dont il est le président. On rapporte, pour le comité plénier de la Chambre, trois bills: le 114, Loi ratifiant les exemptions de taxes de la compagnie du Manoir-Richelieu; le bill 101, ratifiant une exemption de taxes de la Laurentine Silk Mills Ltd.; le bill 102, ratifiant une exemption de taxes de l'Internationale Folds Ltd.

On prend ensuite en considération la loi présentée par M. Jos. Blouin, ministre des Affaires municipales, pour prolonger d'un an le moratoire de la propriété.

M. Bouchard demande des explications.

M. Blouin: La loi aura pour effet de prolonger d'une autre année le moratoire de la petite propriété.

On passe ensuite à la loi modifiant la loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles de la province, présentée par M. Duplessis: C'est une législation pour améliorer celle que nous avons passée précédemment.

M. Duplessis présente une autre loi intitulée Loi modifiant les lois du département des travaux publics et du département du travail relatives à la sécurité des édifices publics.

M. Duplessis: Suivant la politique que nous préconisons dans le discours du trône, nous voulons modifier ces lois existantes pour leur ajouter des clauses importantes.

On en vient à la loi relative aux institutions d'assistance publique, présentée par M. Albini Paquette, ministre de l'Hygiène.

M. Paquette: Cette loi est pour nous assurer de meilleures garanties de sécurité dans les institutions.

M. Casgrain

Le premier ministre répond ensuite à une série de questions de M. Léon Casgrain, député libéral de la Rivière-du-Loup. M. Casgrain se lève ensuite sur une question de privilège.

M. Casgrain: Le premier ministre a déclaré en pleine Chambre, récemment, que M. Joseph-Albert Field était un repris de justice.

M. Duplessis: Ce n'est pas là une question de privilège.

M. Casgrain. — Je voudrais dire...

M. Duplessis. — Un point d'ordre.

M. Casgrain. — Parlant sur le point d'ordre, je dis que le premier ministre n'avait pas le droit de laisser soupçonner une pareille affaire.

M. Paul Sauvé. — Le député n'a pas le droit, en parlant sur le point d'ordre, d'expliquer sa question de privilège.

M. Casgrain veut reprendre son explication, mais le premier ministre lui crie: "A l'ordre" et plusieurs ministériels s'empressent d'en faire autant.

Les Pères de Ste-Croix

M. Duplessis propose ensuite qu'à sa prochaine séance la Chambre prenne en considération la résolution relative au bill no 21 intitulé: "Loi pour remplir les obligations inexcusées de l'ancien gouvernement envers les RR. PP. de Sainte-Croix."

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour passer à l'étude des résolutions du bill relatif à l'école d'agriculture de Nicolet.

Pour Nicolet

M. Duplessis explique que l'an dernier le Séminaire de Nicolet recevait un demi-million de dollars, et qu'il y avait eu non seulement une erreur d'impression, mais une erreur de chiffres. "Nous voulons leur donner maintenant \$300,000 par année pendant dix ans."

M. Bouchard. — Est-ce que l'an prochain, il faudra encore corriger?

M. Duplessis. — Le chef de l'opposition ne demande ce que nous allons faire l'an prochain. C'est un aveu. Il sait que nous serons encore ici. C'est la politique du gouvernement d'améliorer de jour en jour, d'année en année. Nous sommes un gouvernement d'amélioration. Si le montant est trouvé suffisant, il n'y aura pas d'autres demandes.

Les résolutions sont agréées. Le bill est ensuite lu une première fois, une deuxième fois et adopté ensuite en troisième lecture.

On étudie ensuite les résolutions introductrices du bill no 8 intitulé: Loi relative à l'Ecole d'agriculture de Ville-Marie. M. Duplessis, pour M. Bona Dussault qui est absent, explique que le but de la loi est de porter l'octroi à cette école, à \$20,000.

Les résolutions sont agréées. Le bill no 8 franchit instantanément les stages de la première et de la deuxième lectures. Il est ensuite adopté en troisième lecture. Le bill no 9 intitulé: Loi relative à l'Ecole d'agriculture de Chicoutimi pour laquelle on augmentera de \$25,000 à \$30,000 par année le montant de l'octroi, en étendant jusqu'à dix ans au lieu de quatre ans le temps pendant lequel on paiera cet octroi. Ce bill 9 est aussi adopté en troisième lecture.

M. Godbout au Club canadien

Son discours à la soirée d'hier organisée par les jeunes libéraux de Mercier

M. Adélard Godbout, chef du parti libéral provincial, était l'hôte d'honneur hier soir à la soirée de l'Association de la jeunesse libérale de Montréal, section Mercier, au Club Canadien.

M. Godbout a dénoncé le gouvernement de l'Union nationale comme étant un gouvernement antidémocratique qui s'applique à détruire l'idée de la démocratie, comme les "rouges" d'Espagne. C'est d'ailleurs à cause de semblables gouvernements que l'Europe a été poussée vers les dictatures. C'est tout le contraire avec le parti libéral qui est opposé à toute dictature, ou de gauche ou de droite.

Parce que la politique est la préparation des conditions matérielles, sociales et économiques qui assurent l'avenir d'un peuple, personne n'a le droit de se désintéresser de la politique, si sale soit-elle par moments, parce que ce serait se désintéresser de l'avenir du pays. Les jeunes surtout doivent s'occuper de politique, ils doivent en faire. Il conseille de suivre l'exemple donné par M. Ernest Lapointe.

Après avoir parlé de la fête de samedi dernier au Château Frontenac, M. Godbout a déclaré: "Je suis démocrate. J'ai foi en la démocratie, dans le gouvernement par le peuple et pour le peuple, mais à condition que le peuple soit éclairé. Je suis opposé à toute dictature. J'ai trop foi dans le peuple. Je méprise ceux qui ne pensent pas comme moi, qui n'aiment pas comme moi la démocratie. Mais il faut faire attention, car la démocratie comporte des dangers quand on la comprend mal. La démocratie peut conduire au gouffre, elle peut faire se dresser les différentes classes de la société les uns contre les autres."

Le chef du parti libéral provincial dénonce les victoires récentes de l'Union nationale dans les différentes élections complémentaires en accusant le gouvernement au pouvoir d'avoir eu recours à des méthodes antidémocratiques, aux "télégraphes", au vol des élections pour tout dire, quand "on sait qu'au moins 75% des électeurs étaient gagnés à la cause libérale".

Après s'être plaint que l'opposition est bâillonnée à Québec, ce qui est contre l'esprit de la démocratie, M. Godbout a déclaré que le présent gouvernement provincial prépare l'avènement du communisme ou du fascisme. Il a accusé M. Duplessis et son gouvernement de manquer à l'honnêteté, à la probité intellectuelle et à la morale. Il a dit du gouvernement de l'Union nationale que c'est un gouvernement menteur. "Pendant sa première semaine d'administration, a-t-il dit, le gouvernement Duplessis a commis plus d'abus que l'ancien régime pendant quarante ans."

SEREZ-VOUS FORCE DE CONTINUER À TRAVAILLER...



ou vous retirerez-vous?

SUR 100 HOMMES qui s'établissent à l'âge de 25 ans, 54 seront à la charge d'autrui à l'âge de 65 ans, et 36 seront morts dans l'intervalle. LE PLUS SÛR MOYEN DE VOUS mettre à l'abri du besoin durant votre vieillesse, c'est de vous tracer un plan systématique d'assurance pendant que vous êtes encore dans la force de l'âge.

L'agent de la GREAT-WEST se fera un plaisir de mettre son expérience et ses connaissances techniques à votre disposition. C'est un spécialiste dans l'art de préparer des programmes raisonnés d'assurance, adaptés aux besoins individuels de ses clients. Il a derrière lui les ressources, l'expérience et les facilités d'une des plus anciennes et des plus puissantes des compagnies d'assurance.

Mettez-vous en relations avec l'agent de la Great-West.

THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY

BUREAUX DE SUCCURSALE:

Succursale No 1.....Edifice Drummond
Succursale No 2.....Edifice Bank of Toronto
Succursale Montréal-Campagne.....Edifice Drummond

Chez DUPUIS

Plateau 5151
local 202

VENTE!

Romans, aventures comiques, récits de voyages, etc.

Le COMBAT de la 3e

par Wilhelm Speyer

.39

Histoire d'une classe de collège, préface de Lady Holbeck. Ce volume vaut 10 francs.

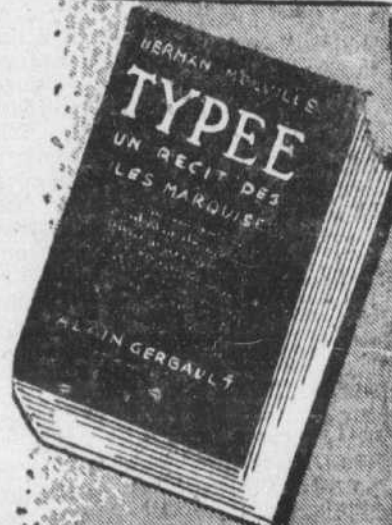


"TY-PEE"

par Hermann Melville

.63

Un récit des ILES MARQUISES par Alain Gerbault. — A la poursuite du soleil. — Ceux qui aiment les récits d'aventures et de voyages goûteront ce livre.



LE 35 MAI!...

ou CONRAD chevauche vers les mers du Sud, par Erick Kaestner
Traduit de l'allemand par Mme Lahy Holbeck et Jeanne Stern. Belle couverture cartonnée.

.63

DUPUIS — GALERIE des LIVRES — Mezzanine (St-André)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS président.
A.-J. DUGAL v.p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Résolution de Normandin

Normandin. (Par courrier). — Le Cercle St-Edmond de la J. A. C., à son assemblée du 10 février, a adopté une résolution pour que le secrétaire de la Commission du service civil soit bilingue et que sa nomination soit faite par promotion.



L'AGENT de la GREAT-WEST est un vrai ami.

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉSÉY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

STIMULE ET RAFFRAÎCHIT
LEPSI-COLA
LE BREUVAGE AU COLA PUR ET SAIN, QUI STIMULE
5¢
UN BREUVAGE PETILLANT FORTIFIANT
LEPSI-COLA
RAFFRAÎCHISSANT ET SAIN
12 ONCES
VAUT 2 FOIS SON PRIX